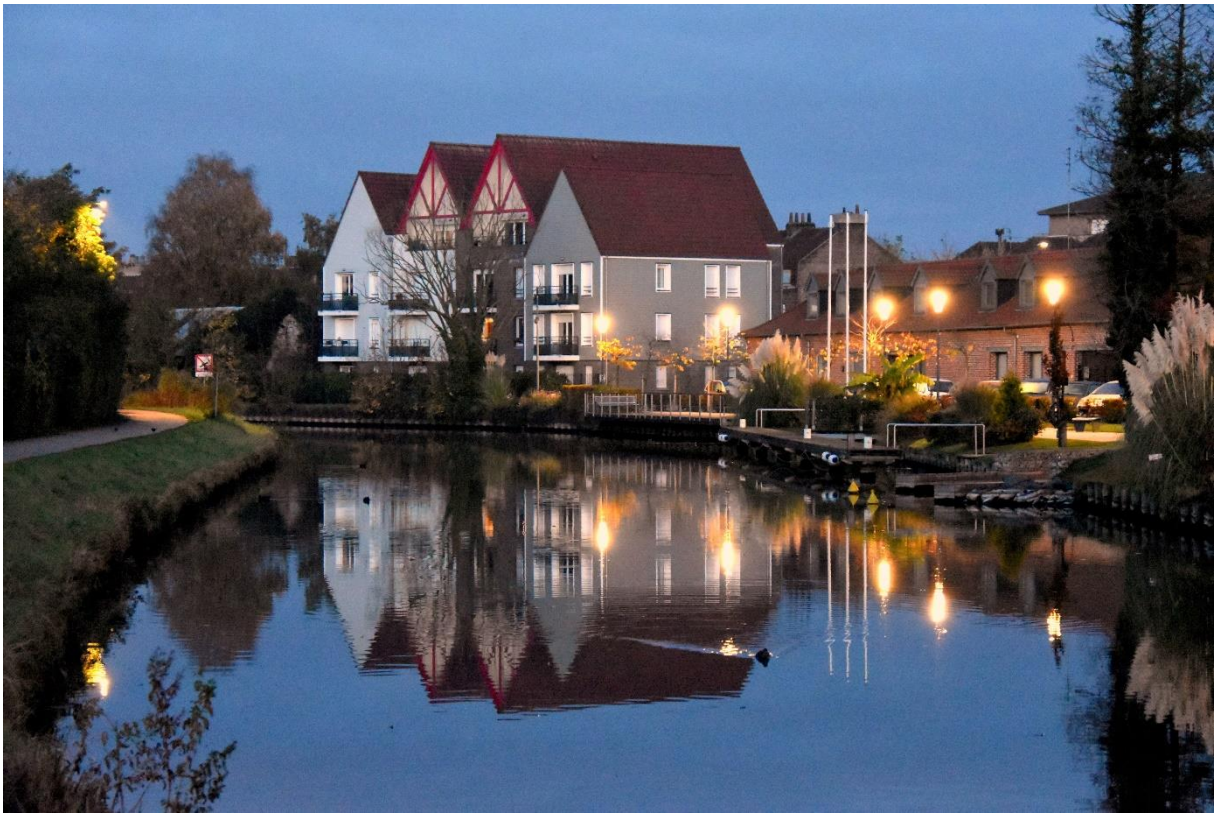
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
059-215903782-20240618-2024_06_071DEL-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/06/2024
Publication : 24/06/2024

MARCQ-EN-BARŒUL
UN ART DE VIVRE

Note de synthèse du compte financier unique 2023 de la Ville de Marcq-en-Baroeul



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
059-215903782-20240618-2024_06_071DEL-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/06/2024
Publication : 24/06/2024

Table des matières

Introduction de l'expérimentation du compte financier unique (CFU) 3
Le Compte Financier Unique 2023 5
Budget principal 9
Budget annexe HAD 11
Fonds de roulement et résultats du budget principal Ville 12
L'autofinancement 13
Analyse des dépenses de la section de fonctionnement 15
Les produits de fonctionnement 19
Analyse de la fiscalité 22
Dotation globale de fonctionnement (DGF) 24
Les dépenses d'investissement 25
Le financement de l'investissement 27
Fonds de roulement ou excédent global 28
Analyse de la variation de l'encours de la dette 29
La transition écologique 30
La démocratie participative 38
L'animal en ville 42
Tranquillité et sécurité urbaine 43
Une Ville au service des familles et de la jeunesse 44
Une Ville solidaire engagée auprès des seniors et des plus fragiles 46
Accompagner les marcquois dans leurs démarches 47
Une politique sportive volontariste 48
L'éducation de nos enfants 50
Culture & Patrimoine 51
Autres activités du Pôle de la Cité 52
Égalité femmes-hommes 54
Politique de la Ville 55
Logement 56
Cadre de vie et qualité urbaine de la Ville 57
L'innovation numérique au cœur de la Ville 59

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
059-215903782-20240618-2024_06_071DEL-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/06/2024
Publication : 24/06/2024

Introduction de l'expérimentation du compte financier unique (CFU)

Évoqué de longue date dans le secteur public local, le compte financier unique (CFU) va être expérimenté entre les exercices 2021 et 2023.

Qu'est-ce le compte financier unique (CFU) ?

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Pendant l'expérimentation, les « budgets éligibles », qui produisaient un compte administratif et un compte de gestion, produiront désormais chacun leur CFU.

Qu'apporte le CFU ?

- Le CFU donne une information financière plus simple et plus lisible que les actuels comptes administratifs et comptes de gestion : un seul document au lieu de deux.

- Le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion.

- Le CFU apporte une information enrichie grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.

La confection de ce document commun s'appuie sur un travail collaboratif simplifié entre les services de la collectivité et ceux du comptable public (dans le respect de leurs prérogatives respectives) qui pourra servir, si nécessaire, de levier à la fiabilisation de la qualité des comptes.

Contenu-type d'un CFU

Les maquettes de CFU ont toutes la même structure, en 4 parties :

1. Informations générales et synthétiques
2. Exécution budgétaire
3. États financiers
4. États annexés

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
059-215903782-20240618-2024_06_071DEL-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/06/2024
Publication : 24/06/2024



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
059-215903782-20240618-2024_06_071DEL-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/06/2024
Publication : 24/06/2024

Le Compte Financier Unique 2023

2023 a été riche en évènements, avec un impact extrêmement fort sur l'économie française et sur le budget de Marcq-en-Barœul avec la poursuite de la guerre en Ukraine, le retour de la guerre au Proche-Orient, l'inflation, la hausse des taux, les pénuries...

La dégradation de la situation géopolitique mondiale restera probablement comme l'élément marquant de l'année 2023 avec d'une part la persistance du conflit russo-ukrainien et le retour de la guerre au Proche-Orient d'autre part. Sur un autre front, les relations sino-américaines ont continué de se détériorer.

2023 a été marquée par un fort ralentissement économique en raison de la poussée inflationniste, dont les effets ont été masqués par un déficit public historique, qui a limité les conséquences les plus dramatiques au prix d'un accroissement de la dette et des intérêts futurs à payer.

La croissance française s'est effondrée depuis la fin de 2022. Si le 2ème trimestre 2023 a connu un net redressement, il était en réalité principalement dû à un simple effet temporaire de stockage, et la production française a baissé au 3ème trimestre. La forte inflation durant cette période n'a pas eu des effets plus importants en raison des très fortes dépenses engagées par le gouvernement pour soutenir l'économie.

D'un côté, c'est évidemment positif à court terme, mais de l'autre, cela a créé un très fort déficit public, qui augmente fortement la dette publique et donc les futurs intérêts à payer, ce qui constituera à l'avenir un prétexte à plus d'austérité pour le gouvernement.

La crise inflationniste a eu, comme la plupart du temps, un impact négatif sur l'évolution du pouvoir d'achat :

- Les indicateurs avancés du moral des ménages, du climat des affaires ou des visions des directeurs d'achat ont atteint fin 2023 des niveaux très bas, généralement corrélés avec des récessions. Les indices industriels sont en particulier très touchés par la crise des prix de l'énergie, et ce en France comme dans le reste du monde.
- Comme les interventions publiques commencent à refluer en France en raison des déficits insoutenables et coûteux, nous risquons de connaître une nette dégradation dans les prochains trimestres 2024 au niveau de l'activité économique.
- En raison de la baisse des prix de l'énergie, l'inflation en France a légèrement reculé en 2023 à 4,9% contre 5,2% en 2022. Ayant d'abord principalement frappé l'énergie, l'inflation s'est répandue sur l'alimentaire qui est désormais durement touché.
  On constate déjà une hausse cumulée du panier de référence de plus de 25%, et l'inflation de l'alimentaire devrait rebondir au début de 2024 en raison des renégociations tarifaires légales en cours dans la grande distribution.
- En conséquence, le taux de pauvreté poursuit sa tendance haussière.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
059-215903782-20240618-2024_06_071DEL-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/06/2024
Publication : 24/06/2024

Les banques centrales ont logiquement remonté les taux d'intérêt avec le retour de l'inflation.
Mais les taux élevés ont aussi d'autres conséquences... notamment sur l'immobilier.

La hausse des taux décidée par les banques centrales se répercute mécaniquement sur les taux des emprunts immobiliers. En conséquence, les prix ont commencé à baisser, compensant un peu la folie des prix post-Covid. Par contre, la baisse du pouvoir d'achat et la méfiance en l'avenir ont conduit les futurs acquéreurs à retarder leur achat. Les banques ont, par ailleurs, diminué, en 2023, d'un tiers l'attribution de nouveaux crédits immobiliers, le nombre de ventes immobilières a déjà chuté de 30%. Et ce chiffre va probablement s'accentuer dans les mois à venir. La crise immobilière a donc déjà commencé et s'aggrave (et pas qu'en France). Il est cependant trop tôt pour s'avancer sur sa durée et sa profondeur.

Mais le marché immobilier n'est pas le seul touché par la hausse du coût des crédits. Les entreprises voient aussi leur encours de crédit diminuer, c'est donc autant d'investissements en moins, donc de production en moins, donc d'emplois et de revenus en moins.

La crise du Covid, la guerre en Ukraine, l'inflation ont propulsé le déficit à des niveaux historiques. Le déficit de la France est inquiétant. Inquiétant, car il est utilisé pour justifier des politiques publiques de coupes dans les budgets de services publics et de la transition écologique, et bientôt dans les prestations sociales. Inquiétant, car les dirigeants de deux grandes institutions indépendantes du politique – Banque de France et Cour des comptes – ont eu des réactions aisément taxables d'idéologiques : il faut s'occuper « enfin sérieusement des dépenses » pour la première, et « une préférence collective pour la dépense » pour la seconde. Face à ce déficit plus élevé que prévu, le gouvernement doit trouver davantage d'argent. Côté recettes, il parie donc sur la croissance et mise sur le travail et un taux de chômage contenu. Côté dépenses, l'exécutif a déjà commencé à couper dans les budgets, mais promet de serrer encore plus la vis. Alors que les syndicats ont dressé un constat d'échec des négociations sur l'emploi des seniors, le gouvernement a d'autant plus les coudées franches pour sa réforme. Il vise donc des économies sur les collectivités et les dépenses sociales. Il faut s'attendre, par exemple, à des soins de santé moins bien remboursés ou à la mise en place de jours de carence.

Si un premier « frein d'urgence » des dépenses a été activé à hauteur de 10 milliards d'euros pour le début de l'année 2024, l'exécutif prévoit de réaliser de nouvelles économies l'année prochaine, aussi bien dans le périmètre de l'Etat que dans la protection sociale et dans les collectivités locales. Mais déjà, le chantier des économies à réaliser en 2025 est ouvert : ces dernières devront s'élever à 20 milliards d'euros. Les collectivités locales seront donc mises à rude épreuve en 2025.

Le budget de Marcq-en-Barœul a supporté les conséquences de cette crise économique en 2023. L'épargne est en recul de 1M€, conséquence directe d'un effet ciseau fulgurant, qui se traduit par une progression des dépenses de fonctionnement de 4,69% (+2M€) et de seulement 1,99% (+1M€) des recettes de fonctionnement. Les dépenses de fonctionnement sont sanctionnées par les conséquences de l'inflation sur l'énergie, sur les produits alimentaires (cantines) et l'augmentation des salaires (3%, dont 2.1% imposés par l'Etat). Par ailleurs, les recettes ont subi les effets de la crise immobilière en voyant reculer la DMTO de 30%€ (-1,2M€).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
059-215903782-20240618-2024_06_071DEL-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/06/2024
Publication : 24/06/2024

Les charges à caractère général (chapitre 011) augmentent de 888K€ (+10,43%) par :
- une augmentation du prix de l'énergie, qui impacte la facture de 688K€ (+32%), nous avions prévu une augmentation plus conséquente qui a été contenue grâce à la gestion proactive des bâtiments de la Ville. A titre d'exemple, la consommation de gaz des bâtiments a diminué de 30% entre 2021 et 2023.
- une augmentation des dépenses de cantine de 88K€ (+8%)
- l'augmentation des activités avec un impact de l'inflation sur nos dépenses courantes.

Les dépenses de personnel bonifient de 860K€ (+3%) par une série de mesures salariales destinées à soutenir le pouvoir d'achat des fonctionnaires et plus spécifiquement celui des agents rémunérés aux plus bas salaires de la fonction publique. Parmi ces 3%, 2.1% ont été imposés en 2023 par l'Etat et 0.9% ont été à l'initiative de la Ville.

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) se renforcent de 290K€ (+4,94%) par le développement de services à la population : nouvelle crèche en CSP, école Européenne, le soutien renforcé au CCAS, au COS, à la politique de la Ville, aux sports…, l'accompagnement ou l'encouragement de la population à l'accélération de la transition écologique (primes vélos, composteurs, récupérateurs d'eau de pluie…).

Enfin, notons la progression de la pénalité SRU en 2023 de +174K€ (60%).

Face aux dépenses, les recettes de fonctionnement augmentent de 1M€, soit +1,99%.
Malgré une progression des bases fiscales, c'est-à-dire une revalorisation des bases et une progression des bases physiques d'habitation secondaire, engendrant +1,8M€ de recettes supplémentaires et malgré une augmentation des recettes exceptionnelles (placement de la trésorerie, réforme de la taxe sur l'électricité, THRS…), celles-ci sont principalement absorbées par la baisse de 1,2M€, soit 30%, de la DMTO.

Quant aux dépenses d'investissement, elles s'affichent à 19,6M€ avec la poursuite du programme d'investissement de la mandature pour 12,1M€ et des réserves foncières pour 7,5M€. Les investissements ont été financés par :
- les 6,2M€ d'épargne,
- 10,1M€ de recettes foncières (Ecole Jeanine Manuel et Calicéo),
- et 1,2M€ d'autres recettes (FCTVA, subventions…), soit un montant total de 17,4M€.

La différence entre les dépenses et les recettes d'investissement de l'année fait apparaitre un résultat global de clôture de -2,2M€, qui est financé par notre fonds de roulement. Ce dernier passe de 23M€ à 20,8M€.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
059-215903782-20240618-2024_06_071DEL-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/06/2024
Publication : 24/06/2024



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
059-215903782-20240618-2024_06_071DEL-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/06/2024
Publication : 24/06/2024

Budget principal

Budget Principal Ville 2023		Fonctionnement (1)	Investissement (2)	Total (1+2)
	Recettes	62 020 993,42	25 918 441,22	87 939 434,64
	Dépenses	-57 541 694,94	-22 475 971,28	-80 017 666,22
RESULTAT DE L'EXERCICE 2023 (A)		**4 479 298,48**	**3 442 469,94**	**7 921 768,42**
RESULTAT REPORTE 2022 (B)		**17 851 896,63**	**-4 929 129,36**	**12 922 767,27**
RESULTAT BRUT DE CLOTURE 2023 (A+B= C)		**22 331 195,11**	**-1 486 659,42**	**20 844 535,69**
Restes à réaliser	Recettes		235 180,00	235 180,00
	Dépenses		-3 124 154,07	-3 124 154,07
	SOLDE (D)	**0,00**	**-2 888 974,07**	**-2 888 974,07**
RESULTAT NET DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023 (C+D)		**22 331 195,11**	**-4 375 633,49**	**17 955 561,62**

L'instruction budgétaire M57 présente ainsi comptablement le compte financier unique du budget principal de la Ville en 2023. Il reprend les mouvements comptables entre les deux sections et les reports des résultats des exercices antérieurs, qui sont repris en partie dans la section d'investissement.

L'analyse financière des comptes sera développée dans la présente note.

Cependant, il convient d'apprécier un résultat brut de clôture de 20,84M€.
Ce dernier permettra de comptabiliser les reports de crédits tant en dépenses pour 3,1M€ et en recettes pour 235K€, afin d'afficher un résultat net de clôture de 17,95M€.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
059-215903782-20240618-2024_06_071DEL-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/06/2024
Publication : 24/06/2024



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
059-215903782-20240618-2024_06_071DEL-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/06/2024
Publication : 24/06/2024

Budget annexe HAD

Budget HAD 2023		Fonctionnement (1)	Investissement (2)	Total (1+2)
	Recettes	1 577 812,83	9 587,70	1 587 400,53
	Dépenses	-666 672,50	-77 780,84	-744 453,34
RESULTAT DE L'EXERCICE 2023 (A)		**911 140,33**	**-68 193,14**	**842 947,19**
RESULTAT REPORTE 2022 (B)		**2 534 252,21**	**259 185,80**	**2 793 438,01**
RESULTAT BRUT DE CLOTURE 2023 (A+B= C)		**3 445 392,54**	**190 992,66**	**3 636 385,20**
Restes à réaliser 2023	Recettes			0,00
	Dépenses		-12 206,56	-12 206,56
	SOLDE (D)	**0,00**	**-12 206,56**	**-12 206,56**
RESULTAT NET DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023 (C+D)		**3 445 392,54**	**178 786,10**	**3 624 178,64**

Le budget annexe « Hippodrome et Activités Diverses (HAD) » suit également l'instruction budgétaire M57 et intègre principalement les activités du site de l'hippodrome. Ce budget est également étendu à d'autres activités qui sont éligibles à la TVA. Cela inclut l'ensemble des recettes et des dépenses de fonctionnement ou d'investissement de certains équipements, bâtiments appartenant à la Ville et l'ensemble des baux commerciaux, AOT...

Ainsi, le résultat net de clôture s'affiche alors à 3,6M€.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
059-215903782-20240618-2024_06_071DEL-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/06/2024
Publication : 24/06/2024

Fonds de roulement et résultats du budget principal Ville

	2021	2022	2023
Fonds de roulement brut en début d'exercice	22 015 749	26 064 225	23 043 943
Résultat de l'exercice	4 048 476	-3 020 282	-2 199 408
Fonds de roulement brut en fin d'exercice	**26 064 225**	**23 043 943**	**20 844 535**
Restes à réaliser (reports avec engagements)	-3 591 008	-5 192 046	-2 888 974
Fonds de roulement net en fin d'exercice	**22 473 217**	**17 851 897**	**17 955 561**

Les résultats de clôture sont analysés selon une approche bilancielle.

Prenons le fonds de roulement brut en début d'exercice et en fin d'exercice, la différence donne un résultat brut de l'exercice de -2,2M€.

En intégrant nos reports en fin d'exercice de -2,9M€ (différence entre les dépenses et les recettes reportées), nous obtenons le fonds de roulement net en fin d'exercice de 17,95M€.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
059-215903782-20240618-2024_06_071DEL-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/06/2024
Publication : 24/06/2024

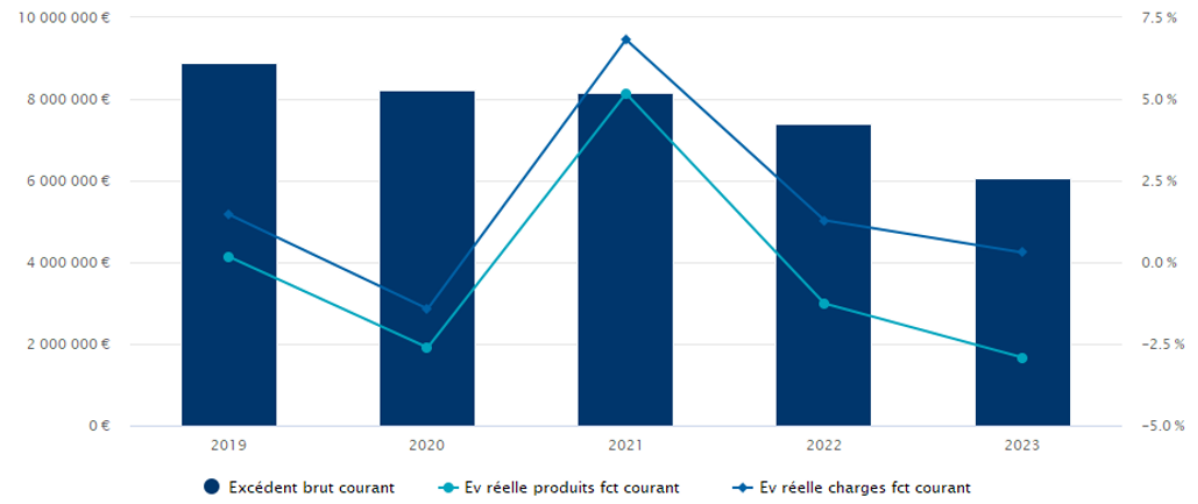
L'autofinancement

€	2019	2020	2021	2022	2023
Produits de fonctionnement courant	46 653 454	45 524 758	48 643 636	50 575 655	51 456 013
- Charges de fonctionnement courant	37 766 327	37 301 135	40 483 709	43 177 876	45 385 308
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	**8 887 127**	**8 223 623**	**8 159 927**	**7 397 779**	**6 070 705**
+ Solde exceptionnel large	**- 428 627**	**- 846 608**	**44 541**	**- 149 981**	**150 579**
= Produits exceptionnels larges	430 553	342 104	47 701	32 486	160 997
- Charges exceptionnelles larges	859 179	1 188 712	3 160	182 467	10 417
= AUTOFINANCEMENT DE GESTION	**8 458 500**	**7 377 014**	**8 204 468**	**7 247 798**	**6 221 284**
- Intérêts	0	0	0	0	0
= AUTOFINANCEMENT BRUT	**8 458 500**	**7 377 014**	**8 204 468**	**7 247 798**	**6 221 284**
- Capital	0	0	0	0	0
= AUTOFINANCEMENT NET	**8 458 500**	**7 377 014**	**8 204 468**	**7 247 798**	**6 221 284**

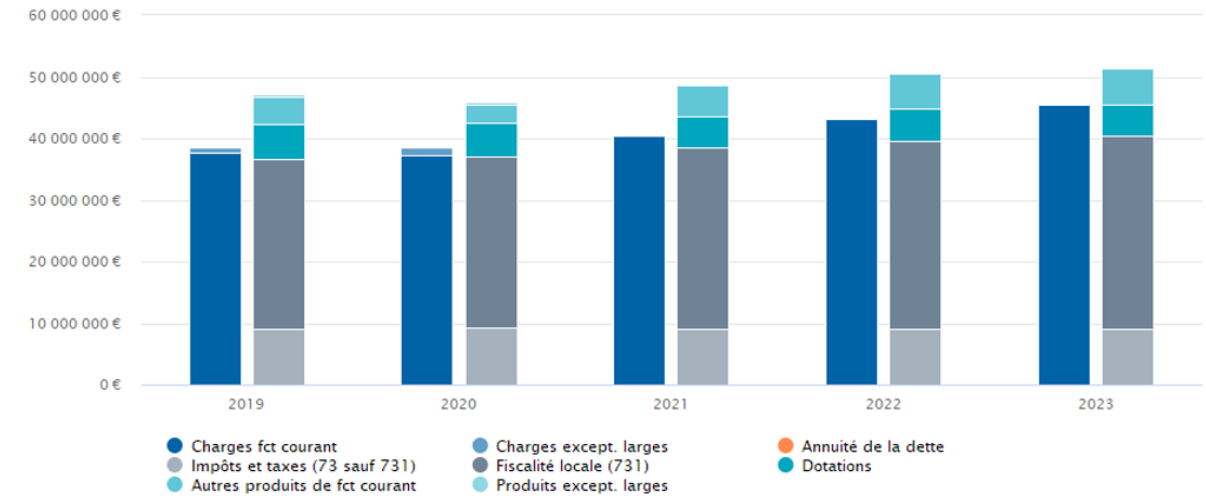
En raison d'une hausse des dépenses de fonctionnement (+4,7%) nettement supérieure à l'augmentation des produits (+2%), l'autofinancement net baisse de 1,026M€.

Les 2M€ de dépenses supplémentaires sont une conséquence directe de l'inflation impactant notre épargne.

Excédent brut courant

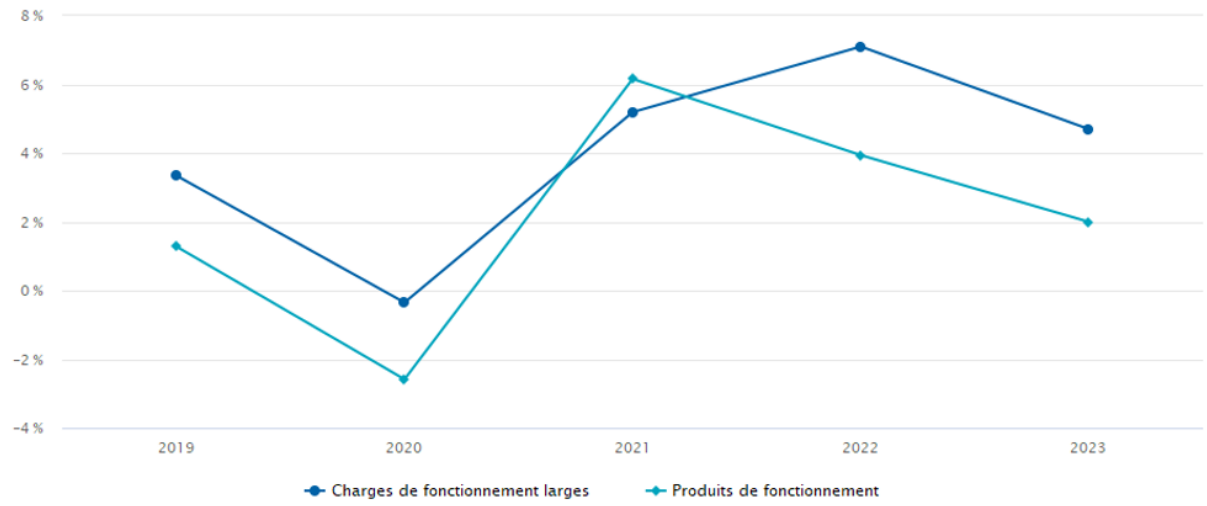


Charges et produits de fonctionnement



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
059-215903782-20240618-2024_06_071DEL-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/06/2024
Publication : 24/06/2024

Evolution nominale du fonctionnement

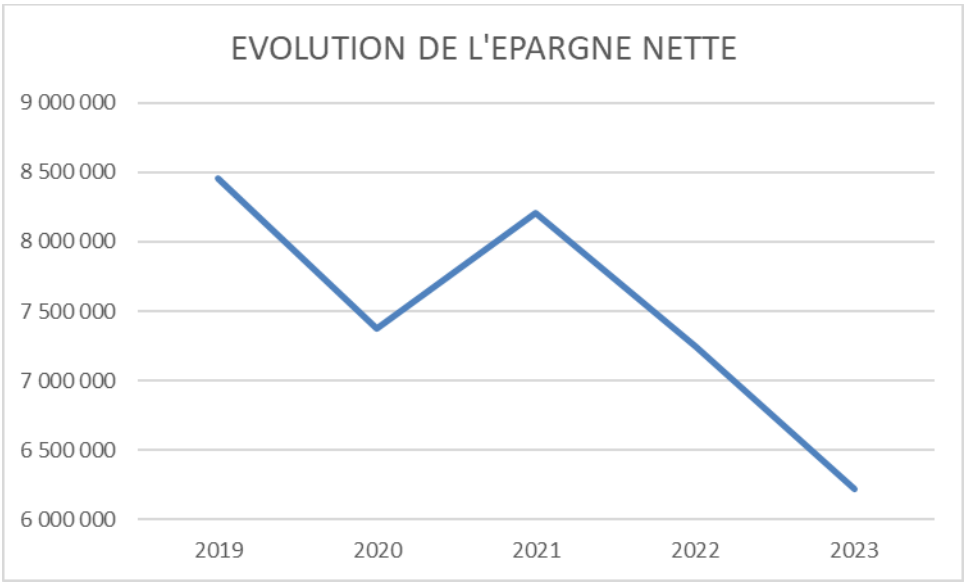


L'autofinancement net est de 7,5M€ en moyenne sur la période 2019-2023.

Les recettes de fonctionnement 2023 progressent de +2%. Elles ont été moins dynamiques que les dépenses de fonctionnement, en hausse de 4,7%. Cet écart, appelé « effet ciseau », a des conséquences sur l'épargne. Aussi, malgré une augmentation des recettes d'1M€, face à l'augmentation de 2M€ des dépenses de fonctionnement, le niveau d'épargne 2023 a diminué d'1M€.

L'année 2023 se termine ainsi avec un autofinancement net de 6,22M€.

	2019	2020	2021	2022	2023
Excéd. brut courant / Produits Fonctionnement	18,9%	17,9%	16,8%	14,6%	11,8%
Epargne de gestion / Produits Fonctionnement	18,0%	16,1%	16,8%	14,3%	12,1%
Epargne brute / Produits Fonctionnement	18,0%	16,1%	16,8%	14,3%	12,1%
Epargne nette / Produits Fonctionnement	18,0%	16,1%	16,8%	14,3%	12,1%
Epargne nette / Dépenses d'investissement (hors dette)	46,4%	52,5%	102,9%	45,5%	31,6%
Emprunt / Dépenses d'investissement (hors dette)	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Encours au 31/12 / Produits Fonctionnement	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Annuité / Produits Fonctionnement	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
059-215903782-20240618-2024_06_071DEL-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/06/2024
Publication : 24/06/2024

Analyse des dépenses de la section de fonctionnement

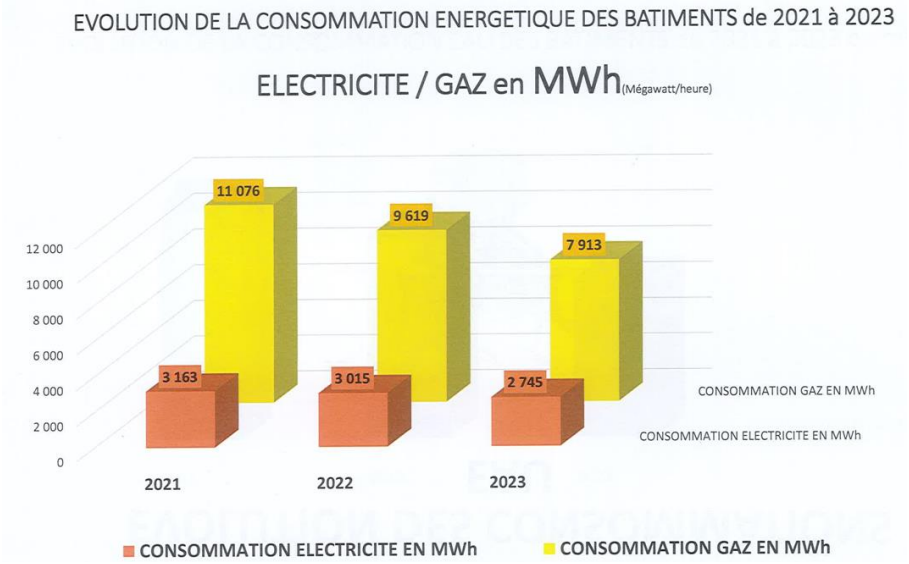
€	2019	2020	2021	2022	2023	%/Fct	Evol 23/22
Charges fct courant strictes	37 766 327	37 301 135	40 194 404	42 888 747	44 922 083		
Charges à caractère général	8 411 898	7 133 232	7 577 463	8 515 710	9 403 708	21%	887 998
Charges de personnel	25 843 632	26 389 118	27 068 878	28 517 215	29 376 760	65%	859 545
Autres charges de gestion courante	3 510 798	3 778 786	5 548 063	5 855 822	6 141 614	14%	285 792
Atténuations de produits	0	0	289 305	289 129	463 225	1%	174 096
Charges de fonctionnement courant	**37 766 327**	**37 301 135**	**40 483 709**	**43 177 876**	**45 385 308**		**2 207 432**
Charges exceptionnelles larges	859 179	1 188 712	3 160	182 467	10 417	0%	- 172 050
Charges de fct hors intérêts	**38 625 507**	**38 489 847**	**40 486 869**	**43 360 343**	**45 395 726**		
Intérêts	0	0	0	0	0		0
Charges de fonctionnement	**38 625 507**	**38 489 847**	**40 486 869**	**43 360 343**	**45 395 726**	**100%**	**2 035 382**

Les charges de fonctionnement s'affichent à 45,4M€ avec une progression de 4,7%/2022 contre une hausse moyenne de 4,1% sur la période 2019-2023.

	Moy.	2020/19	2021/20	2022/21	2023/22
Charges fct courant strictes	4,4%	-1,2%	7,8%	6,7%	4,7%
Charges à caractère général	2,8%	-15,2%	6,2%	12,4%	10,4%
Charges de personnel	3,3%	2,1%	2,6%	5,4%	3,0%
Autres charges de gestion courante	15,0%	7,6%	46,8%	5,5%	4,9%
Atténuations de produits	0,0%	0,0%	0,0%	-0,1%	60,2%
Charges de fonctionnement courant	**4,7%**	**-1,2%**	**8,5%**	**6,7%**	**5,1%**
Charges exceptionnelles larges	-66,8%	38,4%	-99,7%	5674,4%	-94,3%
Charges de fct hors intérêts	**4,1%**	**-0,4%**	**5,2%**	**7,1%**	**4,7%**
Intérêts	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Charges de fonctionnement	**4,1%**	**-0,4%**	**5,2%**	**7,1%**	**4,7%**

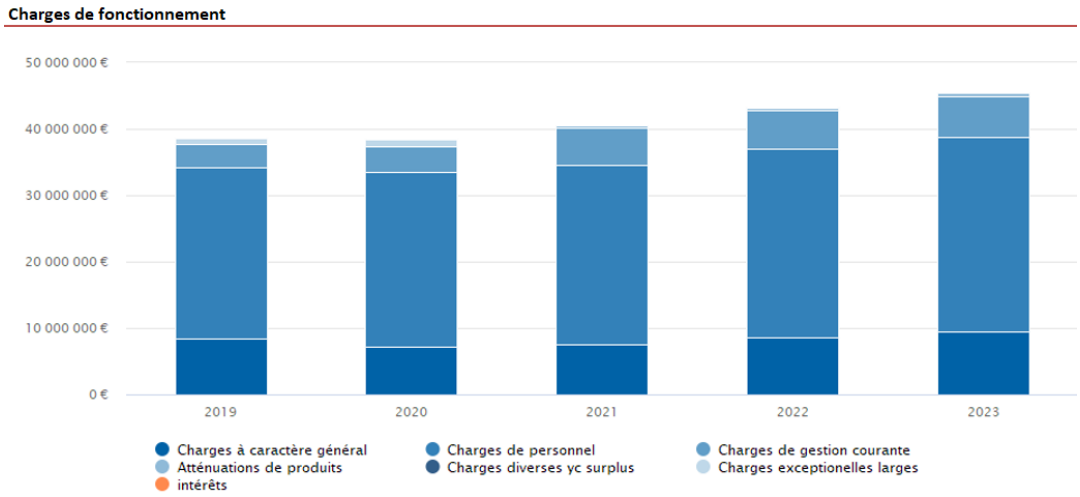
Les dépenses de fonctionnement progressent de 2M€ (4,69%). Les charges à caractère général (chapitre 011) augmentent de 10,43% (+888K€) par - une augmentation du prix de l'énergie, qui impacte la facture de +688K€ (+32%), - une augmentation des dépenses de cantine de 8% (88K€) et - l'augmentation des activités avec un impact de l'inflation sur nos dépenses courantes.

L'augmentation du prix de l'énergie impacte la facture de 688K€ (+32%), nous avions prévu une augmentation plus conséquente qui a été contenue grâce à la gestion proactive des bâtiments de la Ville. A titre d'exemple, la consommation de gaz des bâtiments a diminué de 30% entre 2021 et 2023.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
059-215903782-20240618-2024_06_071DEL-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/06/2024
Publication : 24/06/2024

Les dépenses de personnel bonifient de 3% (+860K) par une série de mesures salariales destinées à soutenir le pouvoir d'achat des fonctionnaires et plus spécifiquement celui des agents rémunérés aux plus bas salaires de la fonction publique. Parmi ces 3%, 2.1% ont été imposés en 2023 par l'Etat et 0.9% ont été à l'initiative de la Ville.



Les autres charges de gestion courante représentent les primes, les aides, les subventions, les admissions en non valeurs, les réciprocités et les forfaits externats scolaires, le remboursement ou l'annulation des activités... Elles augmentent de 285K€, soit +4,9%, principalement en raison d'un accompagnement affirmé par le développement de services à la population (nouvelle crèche en CSP, École Européenne, le soutien renforcé au CCAS, au COS, à la politique de la Ville…, l'accompagnement ou l'encouragement de la population à l'accélération de la transition écologique (primes vélos, composteurs, récupérateurs d'eau de pluie…)).

LES CHARGES DE PERSONNEL

La Ville de Marcq-en-Barœul affiche au 31 décembre 2023 un effectif de 838 agents (311 hommes et 527 femmes) et une moyenne de 623 ETP (Equivalent Temps Plein dont 510 titulaires et 113 contractuels).

CHAPITRE 012 : LES CHARGES DE PERSONNEL :

Le chapitre 012 regroupe notamment les éléments de rémunération du personnel, les cotisations, l'assurance statutaire et la médecine préventive.

L'évolution entre le CA 2022 et le CA 2023 est de 3%. Il est important de souligner qu'au regard de la portée des mesures règlementaires prises, il a été nécessaire de voter une décision modificative de 1 000 000 d'euros à ce titre.

Dépenses	CFU 2022	CFU 2023	Evolution	Evolution CFU/CFU
Masse salariale	28 517 215€	29 376 760€	859 545€	+ 3%, dont 2.1% imposés par l'Etat

Cette évolution de 3% intègre :

➢ **Un volume important de dépenses règlementaires et contraintes, représentant 2.1% :**

↳ La revalorisation du point d'indice à hauteur de 1,50% avec effet au 1er juillet 2023 : 186 300€
↳ L'augmentation du minimum de traitement suite à l'augmentation du SMIC au 1er janvier 2023 : 24 700€

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
059-215903782-20240618-2024_06_071DEL-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/06/2024
Publication : 24/06/2024

- La revalorisation des grilles indiciaires par rapport à l'évolution du SMIC au 1er mai 2023 : 112 000€
- La revalorisation des grilles indiciaires pour les 3 grades de la catégorie C et les premiers grades de la catégorie B au 1er juillet 2023 : 40 830€
- Le versement de l'indemnité de fin de contrat : 248 000€ pour l'ensemble des contractuels.

➢ **Elle intègre également des dépenses qui illustrent la politique volontariste de la Ville envers ses agents et au travers de projets spécifiques, représentant 0.9% :**

- La revalorisation du régime indemnitaire (+20€/ mois à chaque agent bénéficiaire, au titre de l'organigramme fonctionnel et revalorisations ponctuelles) : 125 000€
- La participation à la complémentaire prévoyance : 78 000€
- Le forfait relatif au télétravail : 6 000€
- Le forfait mobilité durable : 24 300€

➢ **Au cours de l'année 2023, des axes de travail et des projets ont été menés à bien :**

- La mise en œuvre des lignes directrices de gestion
- La mise en œuvre de l'organigramme fonctionnel en lien avec la détermination des groupes de fonction et l'attribution du régime indemnitaire
- L'élaboration du rapport social unique 2022
- L'organisation de 76 recrutements : 18 mobilités internes sur postes permanents et 58 mobilités externes sur postes permanents dont 17 CDD de remplacement sur postes permanents et 9 repositionnements d'agents du service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD).
- Des réflexions ont été menées pour des actions optimisées en termes d'organisation
- La recherche d'une modernisation et d'une adaptation des services
- La poursuite de la résorption de l'emploi précaire à travers la stagiairisation de 31 agents
- La nomination de 48 agents au titre de l'avancement de grade et 11 agents au titre de la promotion interne
- L'enregistrement de 283 demandes de stages sur le portail dédié et l'acceptation de 90 stages
- La réception de 323 demandes d'emploi dont 59 émanant de marcquois.

CHAPITRE 011 : LES DEPENSES A CARACTERE GENERAL :

1/ La formation :

- Le budget consacré à la formation dispensée par le CNFPT a été de 160 600€
- Le budget attribué aux formations obligatoires et payantes a été de : 133 435€

(dont 55 820€ au titre de l'hygiène et la sécurité et 7 500€ pour le Compte Personnel de Formation). Ce sont donc plus de 294 000€ qui ont été consacrés à la formation.

- 729 actions de formation et la participation de 308 agents (113 hommes et 195 femmes) sont recensées :
  - 216 : catégorie C
  - 55 : catégorie B
  - 37 : catégorie A
- Le suivi soutenu des formations obligatoires pour la police municipale et les formations hygiène et sécurité est à relever.

2/ Les principales actions menées en 2023 relatives à la prévention :

- La mise en œuvre de la formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
059-215903782-20240618-2024_06_071DEL-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/06/2024
Publication : 24/06/2024

- 3 réunions ont été organisées en 2023
- L'adoption du règlement intérieur du comité social territorial et de la formation spécialisée pour la Ville et le CCAS
- Mise en œuvre d'un nouveau service de médecine préventive : convention avec EPIONE Prévention effective le 1er septembre 2022, aménagement de nouveaux locaux à l'Hôtel de Ville, nouvelle organisation des visites (plus de 500 visites médicales) ; des actions en milieu de travail (AMT) et proposition de la vaccination antigrippale et acquisition d'un audiomètre.
- La démarche engagée et aboutie du recrutement d'un conseiller de prévention
- La gestion des dossiers des agents dans le cadre du conseil médical ; des dossiers toujours plus nombreux et qui requièrent toujours plus de technicité
- La mise en œuvre et la gestion au quotidien du contrat de prévoyance maintien de salaire
- La gestion des Equipements de Protection individuelle (EPI) ; rappel aux agents de leurs obligations s'agissant du port et du nettoyage des équipements fournis
- La poursuite des actions en lien avec le handicap : accompagnement des agents ; aménagement de postes, équipements spécifiques et ergonomiques
- L'aménagement de vestiaires et de douches pour le personnel féminin du CTM
- L'organisation de journées de formation pour les assistants relais de prévention
- La poursuite des formations obligatoires en hygiène et sécurité (habilitation électrique, CACES, secourisme …)
- L'établissement du rapport annuel sur la santé, la sécurité et les conditions de travail RASSCT 2022)
- La mise en œuvre d'un groupe de travail « Mobilité ; Repositionnement ; Absentéisme »

Près de 62 000 € ont été mobilisés pour l'acquisition et le nettoyage des EPI (Equipement de Protection Individuelle), l'acquisition de produits pharmaceutiques et d'équipements ergonomiques.

➢ **Les principaux axes de travail pour 2024 sont les suivants :**

- L'application des procédures statutaires règlementaires
- La formalisation des critères d'attribution de la prime d'assiduité
- La gestion de l'actualisation de la convention de participation au titre de la prévoyance
- Le lancement d'une réflexion relative à la complémentaire santé
- La mise en œuvre des nouvelles dispositions liées à la retraite
- Le développement de la formation professionnelle dans le contexte des reconversions et reclassements
- Le développement du site INTRANET (marque employeur notamment) et des actions visant au développement de la communication interne
- La poursuite du suivi des effectifs et de la masse salariale

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
059-215903782-20240618-2024_06_071DEL-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/06/2024
Publication : 24/06/2024

Les produits de fonctionnement

€	2019	2020	2021	2022	2023	% Prod Fct
Produits fonctionnement courant strict	**46 242 842**	**45 148 504**	**48 210 569**	**50 083 059**	**51 082 248**	**99,0%**
Impôts et taxes (73 sauf 731)	**9 055 906**	**9 251 661**	**9 082 772**	**9 082 360**	**9 087 021**	**17,6%**
Attribution Compensation reçue	8 003 828	8 003 828	8 003 828	8 003 828	8 003 828	15,5%
Dotation de solidarité communautai	562 289	572 059	572 190	580 201	580 201	1,1%
Attribution FPIC	489 295	506 460	506 260	497 837	499 712	1,0%
Solde impôts et taxe	494	169 314	494	494	3 280	0,0%
Fiscalité locale (731)	**27 608 885**	**27 846 206**	**29 362 687**	**30 583 092**	**31 310 098**	**60,7%**
Contributions Directes	23 356 981	23 593 356	24 038 151	25 365 332	27 200 932	52,7%
Taxe additionnelle DMTO	3 062 239	3 097 237	4 065 430	3 993 712	2 789 310	5,4%
Taxe sur les pylônes électriques	50 988	53 403	54 621	56 049	58 800	0,1%
Taxe locale sur la publicité extérieur	186 527	196 528	193 669	194 210	176 658	0,3%
Solde fiscalité locale	952 150	905 682	1 010 816	973 789	1 084 398	2,1%
Dotations et participations	**5 739 171**	**5 344 978**	**5 164 013**	**5 230 873**	**5 138 563**	**10,0%**
DGF	2 088 268	1 934 214	1 820 482	1 707 660	1 688 060	3,3%
Compensations fiscales	1 016 207	1 075 098	944 526	984 566	1 055 107	2,0%
Solde participations diverses	2 634 696	2 335 666	2 399 005	2 538 647	2 395 396	4,6%
Autres produits de fct courant	**3 838 880**	**2 705 659**	**4 601 097**	**5 186 734**	**5 546 567**	**10,7%**
Produits des services	3 455 099	2 307 897	3 006 271	3 581 547	3 568 175	6,9%
Produits de gestion	383 781	397 762	1 594 826	1 605 187	1 978 392	3,8%
Atténuations de charges	**410 612**	**376 254**	**433 066**	**492 596**	**373 765**	**0,7%**
Produits de fonctionnement courant	**46 653 454**	**45 524 758**	**48 643 635**	**50 575 655**	**51 456 013**	**99,7%**
Produits exceptionnels larges	**430 553**	**342 104**	**47 701**	**32 486**	**160 997**	**0,3%**
Produits de fonctionnement	**47 084 007**	**45 866 862**	**48 691 336**	**50 608 141**	**51 617 010**	**100,0%**

Les produits de fonctionnement s'affichent à 51,62M€ en progression de 2%.

	Moy.	2020/19	2021/20	2022/21	2023/22
Produits fonctionnement courant stricts	**2,5%**	**-2,4%**	**6,8%**	**3,9%**	**2,0%**
Impôts et taxes (73 sauf 731)	**0,1%**	**2,2%**	**-1,8%**	**0,0%**	**0,1%**
Attribution Compensation reçue	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Dotation de solidarité communautaire	0,8%	1,7%	0,0%	1,4%	0,0%
Attribution FPIC	0,5%	3,5%	0,0%	-1,7%	0,4%
Fiscalité locale (731)	**3,2%**	**0,9%**	**5,4%**	**4,2%**	**2,4%**
Contributions Directes	3,9%	1,0%	1,9%	5,5%	7,2%
Taxe additionnelle DMTO	-2,3%	1,1%	31,3%	-1,8%	-30,2%
Taxe sur les pylônes électriques	3,6%	4,7%	2,3%	2,6%	4,9%
Taxe locale sur la publicité extérieure	-1,3%	5,4%	-1,5%	0,3%	-9,0%
Solde fiscalité locale	3,3%	-4,9%	11,6%	-3,7%	11,4%
Dotations et participations	**-2,7%**	**-6,9%**	**-3,4%**	**1,3%**	**-1,8%**
DGF	-5,2%	-7,4%	-5,9%	-6,2%	-1,1%
Compensations fiscales	0,9%	5,8%	-12,1%	4,2%	7,2%
Solde participations diverses	-2,4%	-11,3%	2,7%	5,8%	-5,6%
Autres produits de fct courant	**9,6%**	**-29,5%**	**70,1%**	**12,7%**	**6,9%**
Produits des services	0,8%	-33,2%	30,3%	19,1%	-0,4%
Produits de gestion	50,7%	3,6%	300,9%	0,6%	23,2%
Atténuations de charges	**-2,3%**	**-8,4%**	**15,1%**	**13,7%**	**-24,1%**
Produits de fonctionnement courant	**2,5%**	**-2,4%**	**6,9%**	**4,0%**	**1,7%**
Produits exceptionnels larges	-21,8%	-20,5%	-86,1%	-31,9%	395,6%
Produits financiers divers (76 hs int.)	70,0%	-100,0%	0,0%	-39,4%	449,7%
Produits exceptionnels (77)	-72,1%	-16,9%	-100,0%	2189,5%	-31,7%
Reprises/provisions (78)	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Produits de fonctionnement	**2,3%**	**-2,6%**	**6,2%**	**3,9%**	**2,0%**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
059-215903782-20240618-2024_06_071DEL-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/06/2024
Publication : 24/06/2024

Les contributions directes augmentent de 7,2% par l'augmentation des bases fiscales, liée à la revalorisation des bases et par l'augmentation physique des bases d'habitation secondaire engendrant une augmentation du produit de THRS de 98% avec l'effet de la réforme de la fiscalité. Le produit de la Taxe foncière évolue de 6% avec des bases fiscales des locaux d'habitation progressant de +7,1%, avec des bases fiscales des locaux professionnels évoluant de 1% et avec l'obtention de rôles supplémentaires de 216K€.

Il est intéressant de constater le poids important pour l'équilibre des comptes de la commune du produit des impôts directs qui représente 52,7%.
Il faut aussi mentionner les contributions de la MEL pour 16,6%.

Par ailleurs, on peut constater la baisse continue de la DGF sur la période, pesant dans le budget de fonctionnement 11% en 2014, 5% en 2018 et 3% en 2023.

Les régies (produits du domaine (70)) stagnent (-0,4%) après une très forte année 2022 (+19,1%). Cette stabilité s'explique par un double effet contraire, d'une part l'accroissement des services enfance et jeunesse, d'autre part, le transfert de la gestion de la restauration scolaire vers les OGEC des écoles privées à partir de septembre 2023 et le transfert de la gestion de la crèche la petite Buissonnière.

Les produits de gestion augmentent comptablement de 373K€, car il s'agit d'une valorisation en dépenses et en recettes, donc neutre, de la comptabilisation des mises à disposition des avantages en nature.

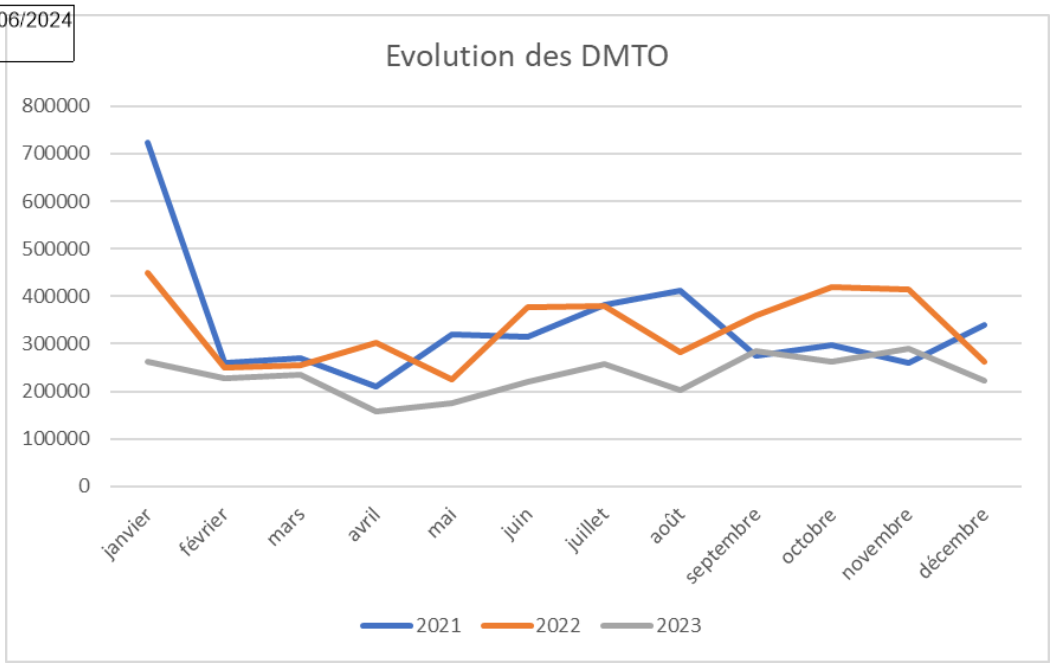
Les participations CAF diminuent de 143K€ principalement par :
– le transfert de la gestion de la Buissonnière à une société, qui s'accompagne par le transfert des subventions de la CAF (CSP avec Rigolo Comme La Vie)

– l'évolution à la baisse des financements de la CAF.

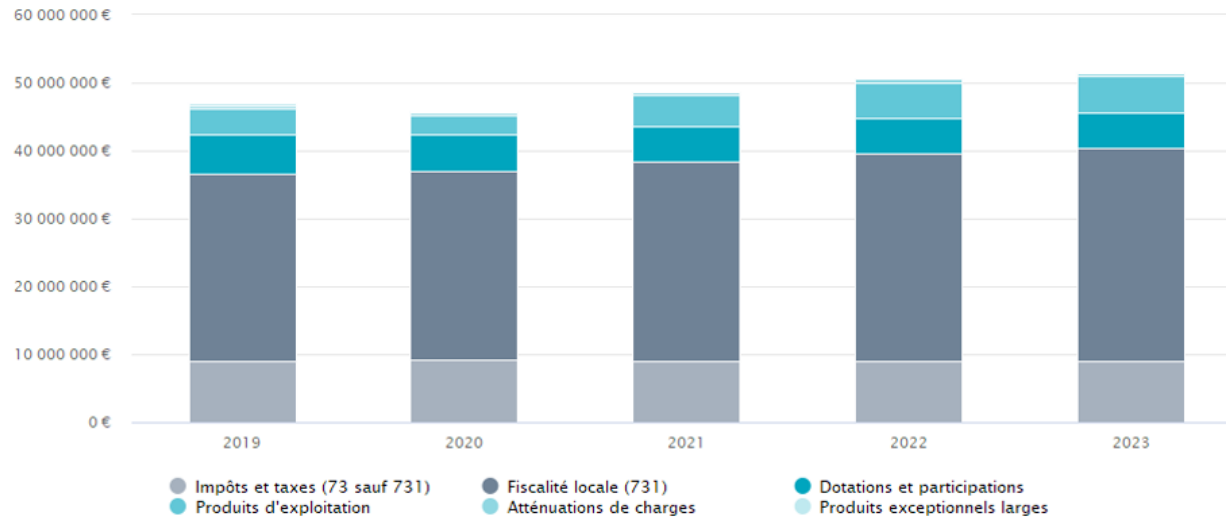
Les recettes supplémentaires sont principalement liées à une augmentation des recettes exceptionnelles avec le placement de la trésorerie +158K€ et la réforme des calculs et des modalités de reversement de la taxe sur l'électricité, qui a permis d'encaisser un trimestre en plus sur 2023. Auparavant, il y avait un décalage d'un trimestre. Dorénavant, la recette est lissée sur une année civile.

Les DMTO baissent de 30%, à 2 798K€ (-1,2M€), directement impactés par la situation économique : hausse des taux, inflation, perte de pouvoir d'achat, qui ont engendré une baisse du nombre de transactions.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
059-215903782-20240618-2024_06_071DEL-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/06/2024
Publication : 24/06/2024



Produits de fonctionnement



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
059-215903782-20240618-2024_06_071DEL-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/06/2024
Publication : 24/06/2024

Analyse de la fiscalité

	2019	2020	2021	2022	2023
Taux TH	27,46%	27,46%	27,46%	27,46%	27,46%
Taux FB	14,35%	14,21%	33,50%	33,50%	33,50%
Taux FNB	19,38%	19,19%	19,19%	19,19%	19,19%

Evolution	Moy.	2020/19	2021/20	2022/21	2023/22
Taux TH	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Taux FB	-0,2%	-1,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Taux FNB	-0,2%	-1,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Taux ménages	-0,24%	-1,0%	0,0%	0,0%	0,0%

Pour mémoire, en 2021, la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales a été concrétisée au sein de la comptabilité des collectivités. Dès lors, il a été intégré le taux du FB du Département de 19,29% au taux FB de la Commune 14,21% pour afficher le nouveau taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties de 33,5%.

€	2019	2020	2021	2022	2023
Base nette TH	55 340 625	56 071 079	1 859 400	1 760 330	3 495 496
dont base résidences secondaires	1 718 201	1 578 326	1 859 400	1 760 000	3 495 496
Base nette FB	56 060 498	56 901 252	53 931 791	55 709 023	59 075 056
Base nette FNB	193 870	201 371	200 712	203 702	180 624

Le tableau des bases nettes d'imposition permet de voir concrètement l'incidence de la réforme sur notre collectivité. En effet, les bases fiscales TH passent de 56M€ en 2020 à 1,86M€ en 2021, montant des résidences secondaires. Ces bases ont doublé entre 2022 et 2023, de 1,8M€ à 3,5M€, suite à l'émission des avis de THRS par l'Administration fiscale prenant en compte les déclarations de l'occupation des biens par les contribuables dans l'outil Gérer Mes Biens Immobiliers (GMBI). Néanmoins, cette forte évolution sera largement pondérée en 2024 et 2025 suites aux nombreux dégrèvements sollicités par les contribuables et la présentation par la Ville d'une délibération exonérant les associations de la part communale de la THRS.

Quant aux bases fiscales TFB, elles passent de 55,7M€ à 59,1M€, cette hausse est liée à la revalorisation des bases fiscales et à l'obtention de rôles supplémentaires de 216K€.

€	2019	2020	2021	2022	2023
Produit TH	15 196 536	15 397 118	510 591	483 387	959 863
Produit FB	8 044 681	8 085 668	23 370 855	24 484 662	25 960 904
dont ajustement coefficient correcteur			5 303 705	5 822 139	6 170 760
Produit FNB	37 572	38 643	38 517	39 090	34 662
Produit 3 taxes ménages	**23 278 789**	**23 521 429**	**23 919 963**	**25 007 139**	**26 955 429**

Le produit de la TH passe de 483K€ en 2022 à 960K€ en 2023 correspondant à l'imposition des résidences secondaires, en forte progression suite aux déclarations dans l'outil en ligne GMBI.

Le véritable produit de la TFB, hors correction de l'État, est de 19,79M€ (25,96-6,17), contre 8M€ avant l'intégration du taux du Département.

L'État compense, via un système de caisse de péréquation, 6,17M€ pour maintenir le montant avant réforme des produits fiscaux à la Ville. Ce qui engendre une dépendance de la Ville à cette caisse de péréquation à la main de l'État, à hauteur de 23,8% (6,17/25,96), pour équilibrer le budget.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
059-215903782-20240618-2024_06_071DEL-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/06/2024
Publication : 24/06/2024

Structure des produits fiscaux	2019	2020	2021	2022	2023
Produit TH	65,3%	65,5%	2,1%	1,9%	3,6%
Produit FB	34,6%	34,4%	97,7%	97,9%	96,3%
Produit FNB	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,1%
Produit 3 Taxes ménages	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**

Evolution nominale des produits fiscaux	Moy.	2020/19	2021/20	2022/21	2023/22
Produit TH	-49,9%	1,3%	-96,7%	-5,3%	98,6%
Produit FB	34,0%	0,5%	189,0%	4,8%	6,0%
Produit FNB	-2,0%	2,9%	-0,3%	1,5%	-11,3%
Produit 3 Taxes ménages	**3,7%**	**1,0%**	**1,7%**	**4,5%**	**7,8%**

Compensations fiscales	2019	2020	2021	2022	2023
Compensations TH	**994 823**	**1 054 081**	**0**	**0**	**0**
Compensations FB	**20 578**	**20 214**	**943 726**	**983 767**	**1 054 312**
Comp. FB contribuables modestes	5 729	5 602	8 361	8 068	8 570
Comp. FB zones urbaines / QPV	11 981	11 769	11 672	28 467	30 548
Comp. FB LF21			920 428	939 511	1 006 187
Comp. FB immeubles	2 868	2 843	3 265	7 721	9 007
Compensation FNB	**806**	**803**	**800**	**799**	**795**
TOTAL Compensations	**1 016 207**	**1 075 098**	**944 526**	**984 566**	**1 055 107**

Comme nous l'avons souligné, l'État a intégré la compensation fiscale TH dans le produit de la fiscalité. La conséquence est de voir la ligne « compensation TH » à 0€.

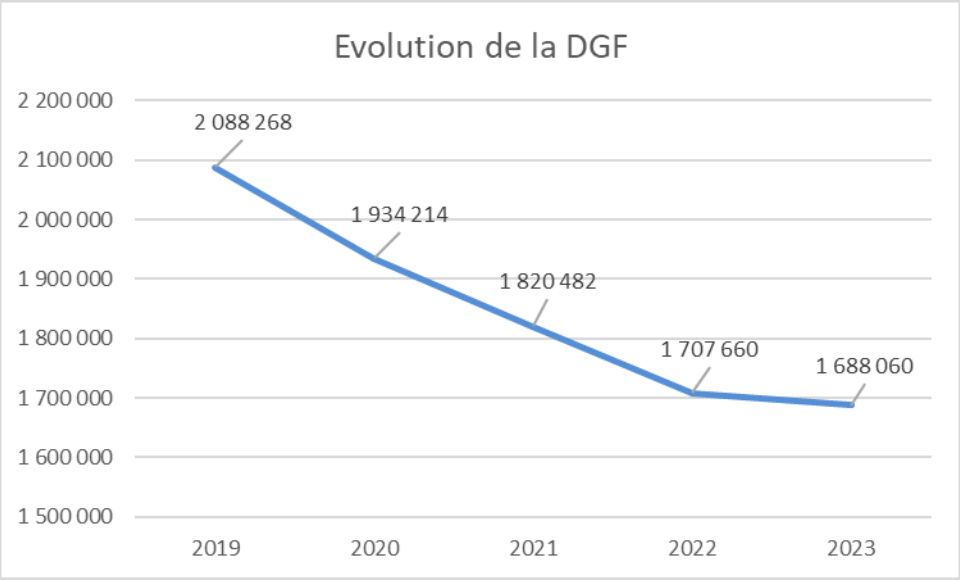
Par contre, la réforme des impôts à la production engendre, depuis 2021, une perte pour la Ville au sein des produits fiscaux, qui est entièrement compensée par l'État (Compensation FB LF21).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
059-215903782-20240618-2024_06_071DEL-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/06/2024
Publication : 24/06/2024

Dotation globale de fonctionnement (DGF)

€	2019	2020	2021	2022	2023
Dotation forfaitaire (DF)	**1 661 910**	**1 550 492**	**1 447 967**	**1 347 770**	**1 364 159**
+ Dotation aménagement (DSU, DSR, DNI	**426 358**	**383 722**	**372 515**	**359 890**	**323 901**
dont DSU	0	0	0	0	0
dont DSR	0	0	0	0	0
dont DNP	426 358	383 722	372 515	359 890	323 901
= DGF	**2 088 268**	**1 934 214**	**1 820 482**	**1 707 660**	**1 688 060**

Evolution nominale de la DGF communale	Moy.	2020/19	2021/20	2022/21	2023/22
Dotation forfaitaire (DF)	-4,8%	-6,7%	-6,6%	-6,9%	1,2%
Dotation d'aménagement (DSU, DSR, DNP)	-6,6%	-10,0%	-2,9%	-3,4%	-10,0%
DGF	**-5,2%**	**-7,4%**	**-5,9%**	**-6,2%**	**-1,1%**



La DGF passe de 2,1M€ en 2019 à 1,7M€ en 2023 sur la période, soit une baisse de 19%. Elle a diminué de 5,2% par année en moyenne depuis 2019.

D'ailleurs, le poids de la DGF sur les ressources financières de la section de fonctionnement passe de 4,4% à 3,3% entre 2019-2023.

La perte cumulée ou le manque à gagner par la baisse de la DGF, depuis 2014, s'élève à 32M€.

		2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	
2014		- 259 780,00	- 259 780,00	- 259 780,00	- 259 780,00	- 259 780,00	- 259 780,00	- 259 780,00	- 259 780,00	- 259 780,00	- 259 780,00	- 259 780,00	- 2 857 580,00
2015			- 1 088 581,00	- 1 088 581,00	- 1 088 581,00	- 1 088 581,00	- 1 088 581,00	- 1 088 581,00	- 1 088 581,00	- 1 088 581,00	- 1 088 581,00	- 1 088 581,00	- 10 885 810,00
2016				-1 125 474,00	-1 125 474,00	-1 125 474,00	-1 125 474,00	-1 125 474,00	-1 125 474,00	-1 125 474,00	-1 125 474,00	-1 125 474,00	- 10 129 266,00
2017					- 608 001,00	- 608 001,00	- 608 001,00	- 608 001,00	- 608 001,00	- 608 001,00	- 608 001,00	- 608 001,00	- 4 864 008,00
2018						- 92 301,00	- 92 301,00	- 92 301,00	- 92 301,00	- 92 301,00	- 92 301,00	- 92 301,00	- 646 107,00
2019							- 203 580,00	- 203 580,00	- 203 580,00	- 203 580,00	- 203 580,00	- 203 580,00	- 1 221 480,00
2020								- 154 054,00	- 154 054,00	- 154 054,00	- 154 054,00	- 154 054,00	- 770 270,00
2021									- 113 732,00	- 113 732,00	- 113 732,00	- 113 732,00	- 454 928,00
2022										- 112 822,00	- 112 822,00	- 112 822,00	- 338 466,00
2023											- 19 600,00	- 19 600,00	- 39 200,00
2024												63 727,00	63 727,00
		- 259 780,00	- 1 348 361,00	- 2 473 835,00	- 3 081 836,00	- 3 174 137,00	- 3 377 717,00	- 3 531 771,00	- 3 645 503,00	- 3 758 325,00	- 3 777 925,00	- 3 714 198,00	**- 32 143 388,00**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
059-215903782-20240618-2024_06_071DEL-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/06/2024
Publication : 24/06/2024

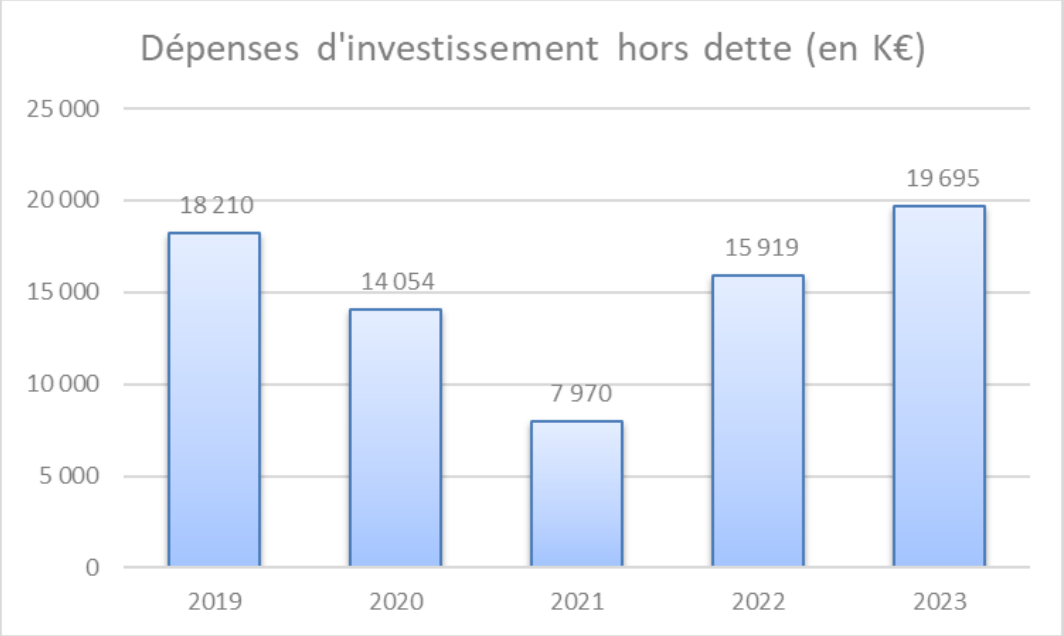
Les dépenses d'investissement

Il y a eu 75,85M€ de crédits mandatés sur la période 2019-2023, sans compter les reports de crédits 2023 de 3,12M€, ce qui donne un total de 79M€ de crédits d'investissements engagés sur la période.

Montants des dépenses d'investissement hors dette

€	2019	2020	2021	2022	2023
Dépenses d'équipement	18 210 264	13 698 856	7 966 780	15 916 930	19 694 785
Dépenses directes d'équipement	13 205 068	12 751 205	7 853 963	15 652 930	19 374 785
Dépenses indirectes (FdC et S.E.)	5 005 196	947 651	112 817	264 000	320 000
Dépenses fin. et diverses hors dette	120	355 146	3 530	2 248	120
Dépenses d'investissement hors dette	**18 210 384**	**14 054 002**	**7 970 310**	**15 919 178**	**19 694 905**

En 2023, il a été mandaté 19,7M€ et reporté 3,1M€, soit 22,8M€ d'investissements engagés.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
059-215903782-20240618-2024_06_071DEL-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/06/2024
Publication : 24/06/2024

La liste des dépenses d'équipement par programme en 2023 :

Dépense d'équipement	Mandaté
PAS DE SUPER OPERATION	1 113 486
1503 PROG." CER"	5 963
1504 PROG." DOOLAEGHE"	65 792
1505 PROG." ESPACE ST JOSEPH"	167 532
1508 PROG." ACHAT DE LICENCES INFORMATIQUES"	8 214
1509 PROG." TOITURES BATIMENTS"	24 718
1515 PROG." PISCINE ECONOMIE D'ENERGIE"	8 583
1517 PROG." ENFOUISSEMENT"	736 461
1519 PROG." ACCES PMR TOUS BATIMENTS"	54 305
1520 PROG." ISOLATION THERMIQUE BATS ET CHAUDIERES"	111 978
1521 PROG." VEHICULES MOTOS"	54 163
1522 PROG." SECURITE INCENDIE"	4 126
1523 PROG."MISES AUX NORMES ACCESSIBILITE TOITURES"	27 676
1524 PROG." BE,SPS,BC ET DIAGNOSTICS"	12 992
1525 PROG." MISE EN CONFORMITE INSTAL.ELECTRIQUES"	35 316
1526 PROG." ENTRETIEN ET GESTION PATRIMOINE"	553 804
1528 PROG." ECONOMIE D'EAU"	2 543
1529 PROG." MOBILIER DE BUREAU"	10 795
1530 PROG." MISE EN CONFORMITE PARC ASCENSEURS"	5 654
1535 PROG." EXTENSION RESEAU WIFI"	804
1538 PROG." TRAVAUX ECOLES"	534 525
1540 PROG." GROS APPAREILS ELECT.DANS LES CUISINES"	4 967
1541 PROG." MOBILIER DES ECOLES ET DE RESTAURATION"	56 769
1545 PROG." ECLAIRAGE PUBLIC ET FIBRE OPTIQUE"	77 951
1546 PROG." ECLAIRAGE PUBLIC RENOVATIONS"	987 022
1547 PROG." VOIRIES MUNICIPALES"	386 380
1548 PROG." CIMETIERES	77 431
1549 PROG." OP.PONCTUELLES & GROS ENTRETIENS EV"	111 633
1606 PROG."OPTIMISATION ARCHITECTURE RESEAU"	17 517
1607 PROG."EVOL.SYST.RADIOCOMMUNIC PR POLICE MUNIC"	92
1609 PROG."POLO HOCKEY CLUB"	431 968
1610 PROG."AMENAGEMENT FERME AUX OIES"	47 719
1702 PROG."PONT DES ARTS"	27 254
1705 PROG"RESTAURANT MUNICIPAL"	2 957
1706 PROG."CRECHE SCHUMAN"	161 311
1901 PROG."SOLUTIONS DE SECURITE"	57 517
1903 PROG."MATERIELS INFORMATIQUES"	91 326
1904 PROG."NUMERIQUE DANS LES ECOLES"	39 026
1908 PROG"BUDGET PARTICIPATIF"	10 478
1909 PROG."MISE EN CONFORMITE LEGIONELLOSE"	31 989
1912 PROG."ARBRES EN VILLE"	393 787
1917 PROG."TRAVAUX STADE NIQUET"	148 170
2001 PROG."THEATRE DU COLISEE"	2 355
2004 PROG."MUSEE DES TELECOMS"	1 836
2006 PROG."MEDIATHEQUE TRAVAUX"	45 256
2007 PROG."MAISON ASSISTANTE MATERNELLE"	4 879
2013 PROG."ACTIONS FIPHFP"	14 590
2105 PROG."MJ ET RESTAURATION GS DU PONT"	313 583
2106 PROG."EXTENSION ECOLE DE MUSIQUE"	162 882
2107 PROG."SALLE ROUGES BARRES"	1 457 845
2108 PROG."MAISON DU DEVELOPPEMENT DURABLE"	313 662
2109 PROG."8-10 RUE RAYMOND DERAIN"	656 819
2201 PROG."SYSTEME VIDEO PROTECTION"	83 247
2202 PROG."HIPPODROME"	76 579
2203 PROG."HALLE SPORTIVE PAVE STRATEGIQUE"	1 024 821
2204 PROG."ECOLE EUROPEENNE"	22 778
2301 PROG."ACQUISITIONS FONCIERES"	7 589 684
2303 PROG."ECONOMIE ENERGIE"	531 638
2305 PROG."AMENGT EV PLACE DE LA VICTOIRE"	269 634
2307 PROG."KIOSQUE VALMY"	106 534
2309 PROG."PISTE CYCLABLE SCHUMAN"	161 701
2310 PROG."REQUALIFICATION COURS ECOLES"	151 771
Total Dépenses d'équipement	19 694 785

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
059-215903782-20240618-2024_06_071DEL-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/06/2024
Publication : 24/06/2024

Le financement de l'investissement

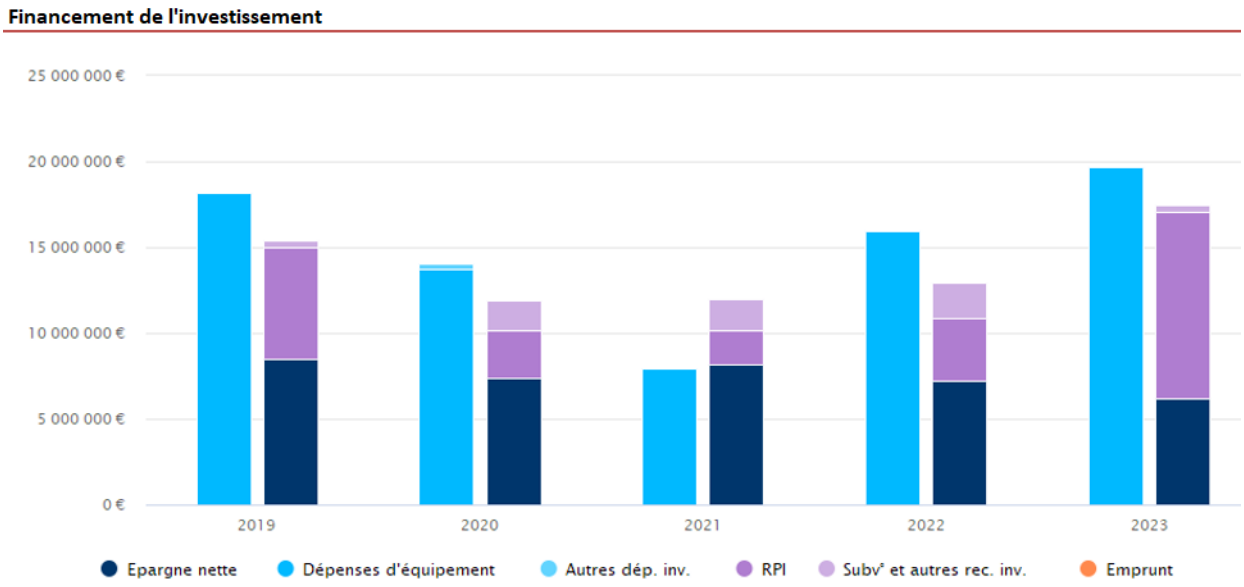
Financement de l'investissement	2019	2020	2021	2022	2023
Dépenses d'investissement hors dette	18 210 384	14 054 002	7 970 310	15 919 178	19 694 905
Dépenses d'équipement	18 210 264	13 698 856	7 966 780	15 916 930	19 694 785
Autres dépenses d'investissement	120	355 146	3 530	2 248	120
Dépenses d'investissement hors annuité	**18 210 384**	**14 054 002**	**7 970 310**	**15 919 178**	**19 694 905**
Financement des investissements	**15 427 984**	**11 902 604**	**12 018 785**	**12 898 896**	**17 495 497**
Epargne nette	**8 458 500**	**7 377 014**	**8 204 467**	**7 247 798**	**6 221 284**
Ressources propres d'investissement	6 542 732	2 753 916	1 984 441	3 633 715	10 821 525
FCTVA	1 176 561	1 384 063	1 753 794	724 644	632 986
Produits des cessions	5 208 991	1 224 625	30 000	2 737 263	10 100 682
Diverses RPI	157 180	145 228	200 647	171 808	87 857
Subventions yc DETR / DSIL	426 752	1 771 674	1 829 877	2 017 383	452 689
Emprunt	0	0	0	0	0
Variation du résultat global de clôture	**-2 782 415**	**-2 151 397**	**4 048 475**	**-3 020 282**	**-2 199 408**

Après avoir exécuté la section de fonctionnement, il apparait une épargne nette pour financer les investissements. La section d'investissement dispose de ressources propres telles que le FCTVA, des produits de cessions, des subventions, des taxes d'aménagement et d'équipement… et si ces ressources ne sont pas suffisantes pour financer les dépenses d'investissement, la Ville peut avoir recours à l'emprunt ou faire varier le fonds de roulement.

Quant aux dépenses d'investissement, elles s'affichent à 19,6M€ avec la poursuite du programme d'investissement de la mandature de 12,1M€ et des réserves foncières pour 7,5M€.

Les investissements ont été financés par - les 6,2M€ d'épargne, - 10,1M€ de recettes foncières (Ecole Jeanine Manuel et Calicéo), - et 1,2M€ d'autres recettes (FCTVA, subventions…), soit un montant total de 17,4M€.

La différence entre les dépenses et les recettes d'investissement de l'année fait apparaitre un résultat global de clôture de -2,2M€, qui est financé par notre fonds de roulement. Ce dernier passe de 23M€ à 20,8M€. Cela engendre une variation du fonds de roulement de -2,2M€.



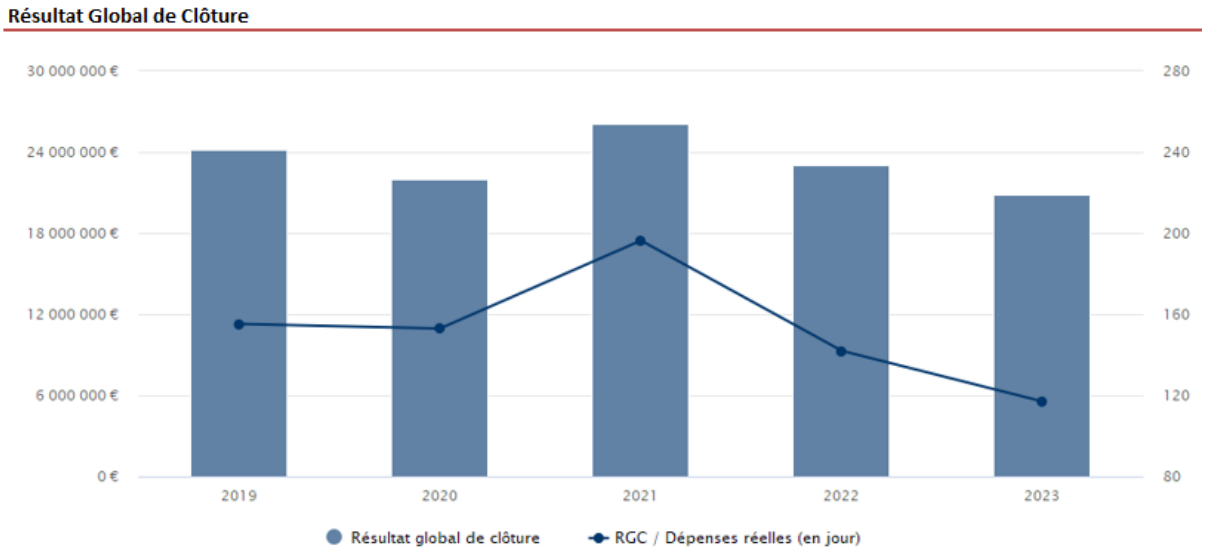
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
059-215903782-20240618-2024_06_071DEL-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/06/2024
Publication : 24/06/2024

Fonds de roulement ou excédent global

Variation du résultat global de clôture	2019	2020	2021	2022	2023
Recettes réelles totales	54 053 491	50 392 452	52 505 654	56 259 239	62 891 223
- Dépenses réelles totales	56 835 891	52 543 849	48 457 179	59 279 521	65 090 631
= Variation du résultat global de clôture	**-2 782 415**	**-2 151 397**	**4 048 475**	**-3 020 282**	**-2 199 408**

Résultat global de clôture	2019	2020	2021	2022	2023
Résultat reporté n-1 (yc 1068)	26 947 663	24 165 248	22 015 749	26 064 225	23 043 943
+ Variation RGC n	-2 782 415	-2 151 397	4 048 475	-3 020 282	-2 199 408
= Résultat global de clôture	**24 165 248**	**22 015 749**	**26 064 225**	**23 043 943**	**20 844 536**

Notre fonds de roulement permet de financer les futurs investissements sans emprunter et sans augmenter les impôts.



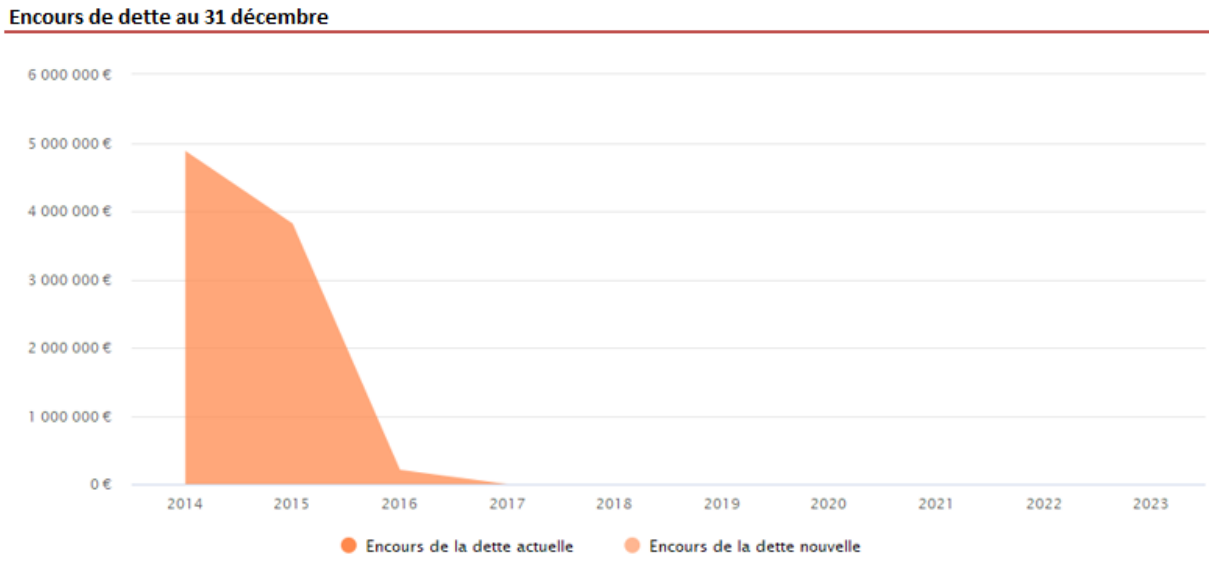
Le fonds de roulement passe de 23 044K€ en 2022 à 20 845K€ en 2023 hors financement des reports d'investissement (3,12M€).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
059-215903782-20240618-2024_06_071DEL-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/06/2024
Publication : 24/06/2024

Analyse de la variation de l'encours de la dette

Encours brut de dette	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Encours brut au 1er janvier avant transferts	209 209	0	0	0	0	0	0
+ Transfert d'encours brut	0	0	0	0	0	0	0
= Encours brut au 1er janvier	209 209	0	0	0	0	0	0
- Remboursement du capital brut	209 210	0	0	0	0	0	0
- Remboursement anticipé	0	0	0	0	0	0	0
+ Divers	0	0	0	0	0	0	0
= Variation de l'encours brut	- 209 209	0	0	0	0	0	0
= Encours brut au 31 décembre	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**

La Ville n'a plus de dette depuis 2017.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
059-215903782-20240618-2024_06_071DEL-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/06/2024
Publication : 24/06/2024

La transition écologique

1. LA NATURE EN VILLE

Pour rappel, le programme municipal 2020 – 2026 a pour objectif le doublement du patrimoine arboricole de la Ville pour atteindre 12 000 arbres de manière à lutter contre la pollution atmosphérique, les ilots de chaleurs, préserver la biodiversité, préserver le bien-être des habitants…

Si cette politique ambitieuse a été atteinte en 2021, la Ville continue son action en mettant en place différentes opérations afin de verdir encore plus et en proposant des ateliers pour favoriser et maintenir ces espaces au sein de notre territoire.

1.1 - OPÉRATION « UN ARBRE AUX MARCQUOIS »

Les habitants sont devenus des acteurs dans la lutte contre le réchauffement climatique en prenant part à l'opération « Un arbre aux Marcquois ».

La Ville a proposé aux habitants de planter un arbre dans leur espace privé (plantation de pleine terre ou mis en pot). Cette dotation nominative est accordée qu'une seule fois par habitant et par foyer sur la période 2021-2024.

1 502 foyers ont bénéficié d'une pousse d'arbre ou d'un arbuste à planter (pommier, érable, champêtre, amélanchier) ou en pot (photinia, hibiscus, prunus).

Année	Nombre d'arbres distribués	Montant En €
2021	960	20 780,65
2022	358	10 837,15
2023	184	6 493,30

1.2 - JARDIN PARTAGÉ DU NOYER

Ce jardin est un ilot vert bénéficiant de deux entrées, rue des Bannières (Hautes Loges) et rue de la Briqueterie. Ce terrain est mis à la disposition par la Ville à un collectif d'habitants, à titre gracieux. Des ateliers participatifs sont proposés chaque mois à ce collectif à raison de 10 mois par an (3 880€ l'année). Les ateliers sont également ouverts à tous les Marcquois.
En 2023, le collectif est désormais composé de 13 personnes avec un référent.

1.3 - LE BOIS DES RÊVES

Créé en 2021, ce bois concourt à l'objectif de création d'une forêt urbaine sur le territoire avec la volonté de symboliser le respect de la nature pour nos descendants.

La Ville a créé ce bois qui est dédié aux naissances des petits marcquois (42 enfants inscrits au total). Il a été planté selon la méthode du botaniste japonais Akira Miyawaki.

➔ 3 000 arbres ont été plantés.

En mai 2023, un temps fort a été organisé avec les familles ayant inscrit leur enfant au Bois des Rêves.

Nombre d'enfants inscrits en 2021	Nombre d'enfants inscrits en 2022	Nombre d'enfants inscrits en 2023
16	10	16

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
059-215903782-20240618-2024_06_071DEL-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/06/2024
Publication : 24/06/2024

2. CONSOMMER LOCAL ET VIVRE RESPONSABLE

2.1 - DÉFI DES FAMILLES ZÉRO DECHET 2023

Ce défi s'adresse à tous les habitants, seuls, en couple ou en famille qui souhaitent réduire leurs déchets.

En 2023, 35 familles ont participé à la 7ème édition du défi des familles zéro déchet et ont bénéficié de 35 ateliers organisés à Marcq-en-Barœul tout au long de l'année, ainsi qu'aux ateliers proposés par l'ensemble des communes adhérentes au dispositif.

2.2 - COMPOSTEURS COLLECTIFS

Six composteurs collectifs sont désormais en service sur le territoire de la commune.

La Ville a fait le choix d'être accompagnée par un maître composteur qui est chargé d'assurer la gestion, le suivi et la formation des référents.

Synthese Biobox Marcq-En-baroeul année 2023

Sites Biobox	Démarrage	Quantités biodéchets collectés (kg)						Broyat utilisé (m3/an)	Appports moyens (kg/sem)	Nbr de réfèrents	Compost récolté Litre / an
		Au Total	Progression	En 2023	En 2022	En 2021	En 2020				
Jardin partagé - Briquetterie	oct-19	5 874	+28%	1 747	1 360	1 596	1 171	2	32	5	800
Jardin Pierre Clément	oct-19	10 662	+30%	3 368	2 585	2 625	2 084	3	62	9	1600
Square Philippe Noiret	oct-20	7 255	+1%	2 225	2 195	2 835		2	41	4	1200
Parc Bériot	oct-20	9 415	-14%	3 025	3 515	2 875		3	56	7	1600
Luxembourg	dec-21	5 027	+21%	2 750	2 277			2	50	7	1200
Parc Claudel	dec-21	5 393	+18%	2 923	2 470			2	54	5	1200
Totaux		**43 626**	**+11%**	**16 038**	**14 402**	**9 931**	**3 255**	**14**		**37**	**7 600**

2.3 - OPÉRATION « TOUS AU COMPOST »

Cette opération est organisée pour la 3ème année consécutive, les 18 mars et le 14 octobre 2023 sur chaque site : Briqueterie, chemin Pierre Clément, parc Bériot, square Philippe Noiret, Luxembourg et Parc Claudel.

Elle a vocation à redistribuer le compost réalisé dans l'année aux bénévoles et aux habitants pour enrichir leur terre et, à recruter également de nouveaux référents pour animer et gérer les sites de compostage.

Tous au compost :
Mars 2023 : 140 marcquois ont bénéficié de compost ➔ 2 400 litres de compost distribués.
Octobre 2023 : 71 marcquois ont bénéficié de compost ➔ 2 800 litres de compost distribués.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
059-215903782-20240618-2024_06_071DEL-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/06/2024
Publication : 24/06/2024

2.4 - COLLECTE DE SAPINS DE NOËL

Années	Sapins récupérés (moyenne)	Volume total	
Janvier 2021 (Noël décembre 2020)	13 m3 ➔ 500 sapins récupérés	380 m3	
Janvier 2022 (Noël décembre 2021)		490 m3	
Janvier 2023 (Noël décembre 2022)	-	280 m3	Monument aux Morts : 12 bennes Parc Claudel : 6 bennes Rue Léon Collet : 5 bennes Place Cornil : 3 bennes Rue de Champagne : 2 bennes Total de 28 bennes, avec un volume d'un peu plus de 10 m^3
Janvier 2024 (Noël décembre 2023)		270 m3	Monument aux Morts : 11 bennes Parc Claudel 6 bennes Rue Léon Collet 4 bennes Place Cornil : 4 bennes Rue de Champagne : 2 bennes Total de 27 bennes avec un volume d'un peu plus de 10 m3

2.5 - PRIMES D'AIDE A L'ACQUISITION D'UN RÉCUPERATEUR EAUX PLUVIALES

La Ville accompagne les Marcquois qui souhaitent faire l'acquisition d'un récupérateur d'eau de pluie de manière à diminuer leur consommation d'eau potable et donc de protéger cette ressource essentielle :

- 35€ pour une cuve inférieure à 500L,
- 50€ pour une cuve supérieure à 500L.

En 2023, ce sont 106 foyers marcquois qui ont bénéficié de l'aide de la Ville pour un montant de 4 244,14€.

2.6 - PRIMES D'AIDE À L'ACQUISITION D'UN COMPOSTEUR

La Ville est engagée dans une politique Zéro Déchet depuis plus de 7 ans auprès des familles marcquoises. Dans ce cadre, Marcq-en-Barœul a déployé 6 biobox sur l'ensemble de son territoire.

Afin de continuer cette dynamique visant à faire maigrir sa poubelle en compostant, une aide à l'achat d'un composteur ou d'un lombricomposteur est proposée.

Cette dernière prime a vu le jour le 1er avril 2022 et prendra fin le 31 décembre 2026. Elle permet aux demandeurs de bénéficier d'une aide représentant 50% du prix ttc du composteur plafonnée à 50€.

En 2023, la Ville octroyé 96 primes pour un montant de 3 927,95€.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
059-215903782-20240618-2024_06_071DEL-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet - 24/06/2024
Publication : 24/06/2024

2.7 - OPÉRATION « PANIER DU MARAICHER » AU BENÉFICE DES AGENTS MUNICIPAUX

Les agents de la Ville et du CCAS bénéficient d'un accès direct à la production maraîchère marcquoise via un « panier du maraîcher » livré hebdomadairement.

	Nombre de paniers 2022	Nombre de paniers 2021	Nombre de paniers 2022	Nombre de paniers 2023	Commentaires
Hôtel de ville	70	60	60	50	Site unique en 2020
Médiathèque	-	3	5	5	Nouveau site de distribution 2021
Piscine municipale	-	10	10	10	Nouveau site de distribution 2021
Ukrainiens				12	
Total	70	73	75	77	

2.8 – DEVENIR UNE ADMINISTRATION EXEMPLAIRE EN MATIÈRE DE TRI DES DÉCHETS

En 2023, la Ville renforce l'un de ses axes : le tri des déchets au sein de l'ensemble des services et structures municipales.
L'objectif est d'optimiser et d'harmoniser nos pratiques en matière de tri des déchets au sein de nos équipements et services municipaux.

- Bilan et évaluation financière pour mettre en place de manière pérenne le dispositif – 2ème semestre 2024.

3. DÉVELOPPEMENT DES MOBILITÉS DOUCES

En 2023, la Ville de Marcq-en-Barœul a poursuivi une politique amorcée depuis de nombreuses années, à savoir celle d'une mobilité plus respectueuse de l'environnement.

3.1 COMMUNICATION ET ÉVÈNEMENTIEL

En 2023, la Ville a proposé différents évènementiels :

- Mai à vélo (5ème année),

- Un atelier de petites réparations de vélo assuré par le Busabiclou. L'ADAV était également présente pour graver les vélos contre le vol. L'évènement était gratuit pour les marcquois.

- Opération « être vu à vélo en hiver » sur le Grand Boulevard : 425 cyclistes sensibilisés

- Expérimentation « rue paisible » à l'école Saint-Christophe (30 mai, 1er et 2 juin 2023).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
059-215903782-20240618-2024_06_071DEL-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/06/2024
Publication : 24/06/2024



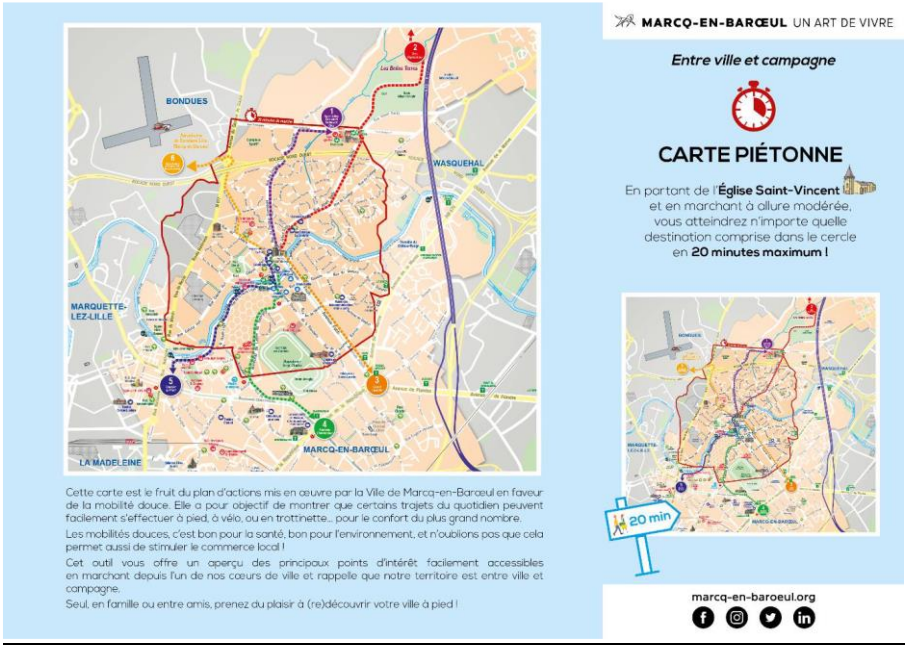
3.2 INCITER A LA MARCHE

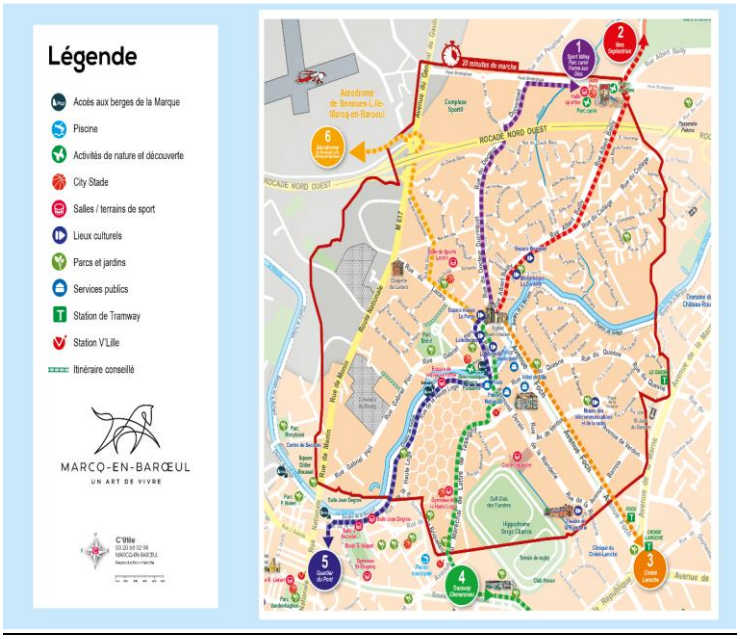
3.2.1 Signalétique piétonne

Dans l'objectif d'augmenter la part modale de la marche, la Ville a installé 5 totems directionnels minutés pour permettre aux habitants de se rendre compte des temps de parcours et des distances à pied entre différents sites stratégiques de la Ville.

3.2.2 Carte piétonne isochrone

En complément du mobilier piéton, la Ville a sorti au printemps 2023 une carte isochrone permettant de se rendre compte que le centre-ville est praticable à pied en un rien de temps.





Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
059-215903782-20240618-2024_06_071DEL-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/06/2024
Publication : 24/06/2024

3.2.3 Balisage des berges de la Marque



Eté 2023, la Ville a installé 5 totems aux différentes entrées du chemin de halage.
Cette vélo-route, qui est aussi un chemin piétonnier, faisait l'objet d'un partage conflictuel de l'espace. Ces totems sont conçus dans le but de sensibiliser les usagers à un meilleur partage, aux gestes écocitoyens et à mieux localiser les centres d'intérêt de la Ville. Un QR code permet d'accéder à l'agenda des manifestations.

3.2.4. Réfection du mobilier pédestre des Belles Terres

Le mobilier dans les Belles Terres (circuits des grenouilles et des oies) a été renouvelé en raison de sa vétusté.

3.3 - LE VÉLO

3.3.1 Implantation de box de stationnement sécurisé pour vélos et d'arceaux vélos

En complément des deux box de stationnement sécurisé pour vélos installés place Cornil et à l'angle Tassigny/Rianderie, la Ville a installé deux nouveaux box : un premier rue Montgolfier en mars, et un second Place Clovis Tiers en avril.

Box à vélos sécurisé ➔ total 4 :

1. 482 rue de Rouges Barres
2. 160 rue Pierre Brossolette
3. 19 rue Montgolfier
4. 186 rue de la Rianderie.

3.3.2 Arceaux

La Ville poursuit également l'implantation d'arceaux vélos pour couvrir au mieux les besoins des cyclistes marcquois, pour un total de 477 sur tout le territoire en 2023.

3.3.3 Prime vélo à assistance électrique

Depuis 2022, la prime d'aide à l'achat d'un vélo électrique, visant à favoriser les déplacements domicile – travail, a été relancée avec une bonification pour les vélos reconditionnés ou d'occasion.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
059-215903782-20240618-2024_06_071DEL-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/06/2024
Publication : 24/06/2024

	Nombre de marcquois en 2022	Montant en €	Nombre de marcquois en 2023	Montant en €
VAE neuf	35	10 339,50	374	102 412,92
Vae reconditionné ou d'occasion	4	1 400	38	12 164,36
Total	39	11 799,50	412	114 577,28

3.4 - MOBILITÉ PARTAGÉE

La 1ère station partage Citiz a été aménagée le 16 mai 2023 à la place de la station de court-voiturage du Croisé Laroche.

Mois	**Résa**	**Km**	**Heures**
Mai	13	212	83 :45
Juin	17	463	648 :00
Juillet	13	757	360 :00
Août	11	1316	110 :06
Septembre	22	373	50 :18
Octobre	19	404	74 :42
Novembre	29	894	172 :25
Décembre 2023	25	518	/
Janvier 2024	16	908	88 :75
Moyenne par mois	18,33	649	200 :36

3.5 – PLAN DE DÉPLACEMENT DES ADMINISTRATIONS

Dans le cadre de son programme municipal en faveur de la Transition écologique 2020-2026 et de son Plan de Déplacement des Administrations qui en découle, la Ville de Marcq-en-Barœul développe sa politique « Mobilités » visant à favoriser l'utilisation des modes de transports doux.

3.5.1 Prime d'aide à l'achat d'un vélo pour les agents de la Ville et du CCAS.

	Nombre d'agent en 2022	Montant en 2022	Nombre d'agent en 2023	Montant en 2023
Prime à l'achat d'un VAE	13	3 661,50	14	3 642,75
Prime à l'achat d'un vélo musculaire	8	671,25	10	992,00
Prime à l'achat d'une trottinette électrique	8	965,99	9	1 077,25
Prime à l'achat d'un vêtement de pluie et accessoires sécurité	14	492,33	24	879,36
Total	43	5 791,07	57	6 591,36

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
059-215903782-20240618-2024_06_071DEL-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet - 24/06/2024
Publication : 24/06/2024

3.5.2 Remboursement frais de transport et Forfait Mobilités Durables pour les agents de la Ville et du CCAS.

Plan de déplacement des administrations (agents municipaux et CCAS)				
	2022		2023	
	Nombre d'agents	Montant €	Nombre d'agents	Montant €
Participation de la collectivité au remboursement du titre de transport (*Attention : chiffre pour l'année complète)*	43	9 668,01	46	9 637,91
Forfait Mobilités durables « deux roues + voiturage + piétons »	133	24 910,00	167	33 158,00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
059-215903782-20240618-2024_06_071DEL-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/06/2024
Publication : 24/06/2024

La démocratie participative

La Ville de Marcq-en-Barœul a mis en place depuis de nombreuses années une politique en faveur de la démocratie locale.

Cette démarche a pour but de construire l'action publique différemment. Elle permet d'être davantage à l'écoute des besoins et attentes de la population en renforçant le dialogue avec tous les administrés. Elle crée des politiques publiques plus transparentes, pertinentes et durables.

1. LES INSTANCES DE DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

1.1 LES CONSEILS DE QUARTIER

1.1.1- Modalités de fonctionnement et d'organisation des Conseils de quartier

- Bourg / Centre-Ville / Belles Terres
- Buisson / May-Four / Pellevoisin
- Croisé Laroche / Rouges Barres
- Mairie / Hippodrome
- Plouich / Clemenceau / Calmette
- Pont / Monplaisir
- Briqueterie. Ce quartier est classé en politique de la ville au titre de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 24 février 2014. Il dispose de son propre dispositif constitué en Conseil citoyen.

1.1.2– Les actions mises en place en 2023

- **Le conseil de quartier Buisson / May-Four / Pellevoisin** a réalisé un travail sur la mobilité. Après avoir créé et diffusé un questionnaire fin 2022, Les membres ont pu, en 2023, analyser les réponses et formuler des propositions d'aménagements.

- Le conseil de quartier Bourg / Centre-Ville / Belles Terres : la 1ère fête des Belles Terres a été organisée par la Ville en lien avec les membres du conseil de quartier Bourg /Centre-Ville /Belles Terres.

- Objectifs : faire connaître le quartier, son caractère agricole, son patrimoine, son histoire.

- Première édition organisée le dimanche 11 juin 2023.

- **Le conseil de quartier Plouich / Clemenceau / Calmette** a réalisé un projet de fête de quartier.

- **Le conseil de quartier Pont / Monplaisir** a participé à une concertation concernant de futurs aménagements dans le quartier.

- Tous les conseils ont mené une réflexion concernant le déploiement des points d'apport volontaire pour la collecte du verre.

1.1.3 - Clôture de la 1ère session des conseils de quartier

L'année 2023 est marquée par la clôture de la 1ère session des conseils de quartier (décembre 2023) et la campagne d'inscription à la nouvelle session 2024 – 2026.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
059-215903782-20240618-2024_06_071DEL-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/06/2024
Publication : 24/06/2024

1.2. - LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS (CME)

Le Conseil municipal des enfants compte 40 membres âgés de 9 à 10 ans. Ils sont élus par leurs pairs pour une durée de 2 ans.
Actions menées sur différentes thématiques : la santé, la culture, la solidarité, le développement durable, la sécurité et la participation citoyenne.

Partie développée par le service enseignement.

1.3. - LE CONSEIL DES JEUNES (CDJ)

Le Conseil des jeunes regroupe des membres âgés de 14 à 20 ans, scolarisés ou non à Marcq-en-Barœul. En 2023 elle est composée de 24 jeunes. L'instance s'est partiellement renouvelée fin 2023.

Partie développée par le service de la Jeunesse.

1.4. - LE CONSEIL DES SENIORS

C'est une instance d'expression et de propositions créée par la Ville en 2015 afin d'associer et d'impliquer les seniors à la vie de la cité. Le rôle de ce conseil est notamment d'éclairer la Ville sur les préoccupations des seniors.
Le Conseil des seniors est composé de 28 habitants âgés de 62 ans et plus, issus des différents quartiers de la Ville.

Partie développée par le service vie sociale seniors.

1.5. - ACTIONS COMMUNES À TOUTES LES INSTANCES

Afin de permettre aux instances de démocratie participative de se rencontrer et ainsi créer une synergie, la Ville leur propose des rencontres et actions communes.

- En janvier 2023, les instances ont pu participer à une présentation des actions culturelles à Marcq-en-Barœul.

- En mars 2023, les instances ont pu participer à une collecte de déchets organisée par la Ville dans le cadre de l'opération propreté.

2. LES PERMANENCES DES ADJOINTS DE QUARTIER

Les permanences des adjoints de quartier sont ouvertes à l'ensemble des habitants.
Dans chaque quartier, une permanence s'organise tous les deux mois.

En 2023, 30 permanences ont été organisées, permettant à 27 habitants d'échanger avec leur adjoint de quartier de référence, permettant ainsi de les guider dans les difficultés rencontrées.

3 - LE BUDGET PARTICIPATIF

- La 4ème édition du budget participatif

Le lancement de la 4ème édition du budget participatif s'est déroulé en fin d'année 2022 jusqu'au 8 février 2023. Une nouveauté importante a été mise en place : ce budget participatif s'articulera autour de deux thématiques : le sport en ville et les loisirs en ville.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
059-215903782-20240618-2024_06_071DEL-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/06/2024
Publication : 24/06/2024

➔ 8 projets éligibles en 2023.
➔ 1 073 votants
➔ Trois projets désignés lauréats :
- Installation de nouveaux bancs
- Installation de tables de ping-pong
- Un trampoline pour tous

4 - LES DÉMARCHES DE CONCERTATION & ATELIERS PARTICIPATIFS

- Concertation sur l'aménagement de l'aire de jeu Place de la Victoire :

Une démarche de concertation a été mise en place à l'initiative de la Ville.
Un sondage a été transmis aux parents d'élèves de l'école Niki de Saint Phalle, afin de connaître leur ressenti concernant les jeux qui seront installés.

- Concertation sur le réaménagement du quartier du Pont :

Ce quartier, qui marque l'entrée de la ville de Marcq-en-Barœul par la Madeleine, va connaître une métamorphose au cours des prochaines années. Pour définir un projet cohérent et donner une véritable identité urbaine à cette entrée de ville, la Ville mène, en concertation avec les habitants, une étude urbaine confiée à un cabinet d'urbanisme accompagné d'un paysagiste.

- Concertation sur le square d'Ealing :

Une démarche de concertation mise en place en septembre 2023 a pour but d'imaginer, avec les habitants, le futur square d'Ealing.

- Concertation citoyenne en vue de la nouvelle carte pour les enfants cyclistes marcquois

Dans le cadre de sa politique « ville à hauteur d'enfants », Marcq-en-Barœul souhaite faciliter les trajets des enfants qui se déplacent à vélo : assurer leur sécurité lors de leurs déplacements et installer le vélo comme une habitude dans leurs pratiques.

La mise à disposition de cette carte permettra aux enfants d'évaluer leur temps de parcours entre plusieurs structures qu'ils fréquentent ainsi que l'itinéraire le plus court et sécurisé.

- Concertation citoyenne – résolution des discontinuités

- Observatoire de la qualité de vie urbaine

L'enjeu de cet observatoire est d'avoir une photographie de l'état de santé des habitants et de leur perception en matière de cadre de vie afin de réajuster, si nécessaire, ses politiques publiques.

- Lancement de la concertation ZAEnR (fin 2023)

Conformément aux dispositions :
- de L'article 15 de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (EnR) demandant aux communes de définir des Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAER).
- de la délibération de la Ville votée en séance du Conseil municipal

Le 19 décembre 2023, une concertation a été lancée auprès des habitants sur les énergies suivantes :
- Solaire photovoltaïque au sol
- Solaire photovoltaïque sur bâtiments et ombrières
- Solaire thermique au sol
- Solaire thermique sur bâtiments et ombrières
- Biogaz
- Biomasse
- Géothermie

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
059-215903782-20240618-2024_06_071DEL-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/06/2024
Publication : 24/06/2024

- Hydroélectricité
- Eolien.

Cette concertation se prolonge sur le début de l'année 2024.

5 - ACTIONS DE SENSIBILISATION A LA PRÉSERVATION DE NOTRE ENVIRONNEMENT ET À LA PROPRETÉ

5.1 - OPERATION PROPRETÉ

Dans le sillage de l'opération « Hauts-de-France Propres », la Ville a organisé différentes actions pour sensibiliser les habitants à la propreté :

- Ramassages au sein des accueils de loisirs le mercredi (3 centres participants – Buisson, Charcot, Pagnol, avec environ 150 enfants)
- Stand de la police municipale sur la salubrité publique sur le marché du Bourg le vendredi matin, avec distribution des sacs pour déjections canines
- Mise en place du Digital Clean Up le 18 mars
- Ramassage citoyen organisé le dimanche matin, avec 5 points de collectes (seulement 27 participants et 50 kg collectés)

5.2 - WORLD CLEAN UP DAY

Cet évènement organisé chaque année en septembre, a mobilisé plus d'habitants avec un nombre de sites de ramassage plus important.

798 Marcquois ont participé à cette édition, regroupés au sein de collectifs, d'associations, d'entreprises, d'écoles… L'objectif étant de couvrir tous les quartiers de la Ville.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
059-215903782-20240618-2024_06_071DEL-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/06/2024
Publication : 24/06/2024

L'animal en ville

1. INFORMER, COMMUNIQUER, SENSIBILISER

Des actions de communication en lien avec les Conseils de quartier ont vu le jour : panonceaux « contre les déjections canines » remis aux riverains, actions « trottoir mais pas crottoirs » pour sensibiliser à la propreté.

Une fois par mois, une publication sur les réseaux sociaux permet de sensibiliser les habitants à l'animal en ville.

2. ANIMAUX ERRANTS

La contribution annuelle de la Ville au SICGFA représente 24 000€ à laquelle vient s'ajouter les interventions mensuelles d'enlèvement des animaux errants sur la voie publique.

Année	Mois	Nb de chats et chiens	Décès animaux	Coût
2023	Janvier	3	7	1 128,00 €
2023	Février	1	9	1 416,00 €
2023	Mars	3	1	914,40 €
2023	Avril	1	0	261,60 €
2023	Mai	1	9	1 548,00 €
2023	Juin	5	3	1 596,00 €
2023	Juillet	3	6	1 933,20 €
2023	Aout	4	1	1 596 €
2023	Septembre	4	3	1 154,40 €
2023	Octobre	1	5	888 €
2023	Novembre	2	0	275,70 €
2023	Décembre	1	0	267 €
		29	**44**	**12 978,30 €**

3. GESTION DE L'ANIMAL EN VILLE

Au regard des pouvoirs de police du Maire, il s'agit de gérer la prolifération des chats errants en menant des campagnes de stérilisation.

En 2023, 5 campagnes de stérilisation des chats errants ont été programmées sur le territoire de la commune dans le cadre de notre affiliation au SICGFA, à savoir : Rue du Collège / Chemin des Peupliers / Rue Robert Schuman / Stade Georges Niquet /Rue Gabriel Péri.

Cela représente une dépense de 2 760€ TTC pour l'année 2023.

4. SALON DE L'ANIMAL EN VILLE

La première édition de l'animal en ville (dimanche 15 octobre 2023) a réuni 35 professionnels et associations dédiés aux chiens, chats, NAC, chevaux et à la biodiversité. 2 000 visiteurs (environ) ont pu découvrir un large panel de disciplines et d'actions réparties par pôle : santé/bien-être, gardes, généralistes, animations, démonstrations, conférences.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
059-215903782-20240618-2024_06_071DEL-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/06/2024
Publication : 24/06/2024

Tranquillité et sécurité urbaine

En 2023, la municipalité de Marcq-en-Barœul a intensifié sa lutte contre la délinquance en assurant une surveillance 7 nuits/7 et 6 jours sur 7

Toutes les infractions sont en baisse importante. Cette évolution aussi favorable est certainement due à tous les moyens mis en œuvre tels que le développement de la vidéo, le logiciel de relecture rapide qui a permis une hausse de 11% de faits probants détectés et les formations des policiers municipaux plus de 30% d'auteurs de faits délictueux interpellés.

Pour atteindre cet objectif, la commune modernise et étend son réseau de caméras de vidéoprotection. De plus, des investissements supplémentaires dans l'équipement renforce l'efficacité des actions menées par la police municipale.

- **13 000 appels téléphoniques** en 2023, démontrant la confiance que les marcquois placent en nous pour leur sécurité et leur bien-être.
- **2 828 interventions** sur le terrain ont permis de résoudre des situations délicates et d'assurer la tranquillité publique.
- **500 heures de relectures** ont apporté des éléments probants aux enquêteurs.
- Nous avons interpellé **125 personnes**, mettant fin à des comportements répréhensibles.
- La surveillance de **265 caméras** a renforcé notre capacité à prévenir et à réagir face aux incidents.
- **278 interventions pour nuisances sonores** ont permis d'améliorer la qualité de vie de nos concitoyens.
- Nous avons dressé **10 718 procès-verbaux** garantissant le respect des règles et des lois.
- **Les indicateurs de la délinquance de voie publique enregistrés en 2023 ont reculé de 17%.**

Toutes les infractions sont en baisse importante, témoignant de notre engagement à maintenir un environnement sûr pour notre ville.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
059-215903782-20240618-2024_06_071DEL-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/06/2024
Publication : 24/06/2024

Une Ville au service des familles et de la jeunesse

L'année 2023 en quelques chiffres pour la petite enfance et la jeunesse :

331 petits Marcquois accueillis dans les 190 places de crèche collective municipale et 15 places de crèche familiale.
444 places d'accueil chez 149 assistants maternels

24 places d'accueil dans la maison d'assistants maternels (MAM) « Bulles de savon » et « Les Amis de Marcq'O »

40 places dans la crèche à vocation d'insertion professionnelle du Centre Social et Culturel financée par la Ville à hauteur de 102 752€ dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (accord cadre de financement CAF).

En complétant avec l'offre privée, la commune propose ainsi 898 places d'accueil pour les 0 - 4 ans (soit un taux de couverture de passé de 86,9% (en 2018) à 96,7% en 2021 - contre 56,8% de taux de couverture moyen sur le Département du Nord).

2 740 enfants ont fréquenté les accueils de loisirs en 2023.

Accompagner les familles avec enfants en situation de handicap : 4 enfants en situation de handicap ont été accueillis à la crèche la Buissonnière et 32 enfants en situation de handicap ont été accueillis dans les accueils de loisirs enfant et adolescents. Pour le surcoût de masse salariale engendré par cet accueil, la Ville reçoit l'aide de la CAF à hauteur de 56 412€.

En petite enfance, la CAF co-finance les places de crèches pour un montant de 1 141 301€ perçu en 2023 (CTG + PSU). Les familles participent à hauteur de 550 098€ au fonctionnement des crèches.

Pour l'année 2023, les crèches municipales ont pu compter sur un budget de fonctionnement d'un total de 195 400€, dans lequel ressortent les gros postes suivants :

- Les repas en liaison froide pour les structures Baleine Bleue, Îlot Câlin et Maison de l'Enfance (70 207€, nouveauté depuis septembre 2023)
- Les couches et la pharmacie : 11 218€
- Le renouvellement de matériel courant : 6 825€
- Les structures ont pu renouveler pour 68 391€ de matériel et mobilier divers en investissement (four de remise en température pour l'Îlot Câlin et la Maison de l'Enfance, plan de change à la Maison de l'Enfance, lave-linge à la Baleine Bleue, renouvellement partiel des lits à barreaux à la Maison de l'Enfance)

Pour rappel, la masse salariale dédiée au fonctionnement des crèches s'élève à 2 059 849€ ; le reste à charge pour la Ville pour une place de crèche s'élève à 6 159€ par place et par an (pour la crèche l'Îlot Câlin en 2023).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
059-215903782-20240618-2024_06_071DEL-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/06/2024
Publication : 24/06/2024

Pour l'ouverture et la gestion de la Buissonnière et la Petite Buissonnière, la Ville a déboursé la somme de 210 900€ pour une première année de fonctionnement : la crèche a accueilli 78 enfants répartis sur les 57 places. 4 enfants en situation de handicap ont été accueillis sur les 10 places dédiées.

Le Relais Assistantes Maternelles a accueilli **293 enfants** différents avec leur assistante maternelle ou leur garde à domicile (soit une légère augmentation de fréquentation par rapport à l'année 2022). Pour les ateliers le RPE dispose d'un budget de 7 250€. Dans le cadre de l'agrément CAF du Relais Petite Enfance, les postes des deux Éducatrices de Jeunes Enfants sont co-financés par la CAF à hauteur de 78 595€.

Pour le service jeunesse, 2 740 enfants ont fréquenté les accueils de loisirs, soit une nette augmentation des effectifs : l'offre en places d'accueil a été renforcée en cours de l'année de 68 places répartis entre les accueils les plus demandés. L'accueil de loisirs du Pont a déménagé à l'intérieur de l'école voisine, Joséphine Baker, durant les travaux de construction de la nouvelle Maison de Jeunesse.

La CAF du Nord participe au financement des accueils de loisirs avec la prestation de service ordinaire (PSO) et la CTG à hauteur de 355 527€. Les familles participent à hauteur de 632 052€.

Les évènements jeunesse, longtemps annulés, ont enfin pu retrouver leur public avec notamment la fête des Allumoirs (12 000€), Chantez Marcq et la Fête du Jeu (3 205€).

Avec un budget total de fonctionnement de 391 910€, les accueils de loisirs ont proposé aux enfants des moments de qualité autour du thème Voyage autour du Monde. On peut notamment souligner pour l'année 2023 la montée en puissance de l'action « Ville à hauteur d'enfants » développée dans le cadre du titre Ville amie des enfants de l'UNICEF, qui a pour objectif d'améliorer l'accueil des enfants en prenant en compte leur point de vue, leur mobilité, la lisibilité des lieux et des activités.

Au sein du budget jeunesse, les grands postes de dépenses se répartissent comme suit :

- Repas en liaison froide : 49 719 repas pour 173 169€
- Prestations d'animation (sorties, etc.) pour les 10 accueils de loisirs et les maisons de jeunesse : 90 436€
- Petit matériel goûters et activités cuisine : 39 225€ + 30 588€ = 69 813€
- Nettoyage externalisé de certains sites : 8 815€
- Transports collectifs pour les sorties : 32 332€
- Renouvellement de matériel en investissement : 16 207€

La masse salariale dédiée aux agents jeunesse (titulaires et contractuels) est égale à 1 639 772€ pour l'année 2023.

Pour les adolescents, il est proposé un accueil ado « Prends Tes Marques » durant les vacances scolaires, pour lequel 199 adolescents différents sont inscrits en 2023. Le dispositif de 10 bourses BAFA et 6 bourses au permis de conduire (contre heures de bénévolat) pour un budget annuel de 10 500€ a retrouvé son public, puisque toute l'enveloppe a été consommée.

Enfin, les associations locales promouvant des offres de service pour les jeunes sont soutenues par la Ville, notamment les mouvements scouts et la ludothèque associative Pigeon Vole, pour un budget de 8 950€.

Côté projets d'investissement, 2023 a vu s'édifier et se finaliser la ludothèque Pigeon Vole ; Outre le budget dédié aux travaux (780 000€), la Ville a également acheté un nouveau mobilier pour la ludothèque, d'une valeur de 45 541€TTC.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
059-215903782-20240618-2024_06_071DEL-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/06/2024
Publication : 24/06/2024

Une Ville solidaire engagée auprès des seniors et des plus fragiles

Suite aux différentes crises successives, d'abord sanitaire, puis économique et sociale, en 2023, la Ville est restée engagée sur sa politique du bien vieillir à Marcq-en-Barœul, mais elle a aussi renforcé son soutien aux marcquois les plus fragiles.

La Ville a donc augmenté son soutien financier au Centre Communal d'Action Sociale, par le versement d'une subvention de 1 300 000€, soit 25 000€ de plus qu'en 2022, et par la mise à disposition de moyens complémentaires valorisés à hauteur de 123 753,67€ en plus. Ainsi, et en poursuivant la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement, le CCAS a renforcé ses services existants et mis en œuvre de nouvelles actions en réponse aux situations nouvelles observées :

- des animations socio-culturelles envers les seniors : escapades, thé disco, … ;
- plusieurs ateliers d'aide au numérique, dont la fréquentation a augmenté de 15,4% par rapport à 2022 ;
- le versement de subventions exceptionnelles à hauteur de 20 000€ aux Restos du Cœur et à la Banque Alimentaire du Nord, ainsi que l'achat de denrées pour 1 500€ afin de venir compléter son dispositif d'aide d'urgence alimentaire.

Ces moyens financiers complémentaires ont aussi permis au CCAS de renforcer son personnel par le recrutement d'un animateur coordinateur dont la mission est de coordonner et développer des actions innovantes, et de créer des liens entre générations, et par le maintien de plusieurs agents sociaux expérimentés qui mènent des actions quotidiennes au domicile de 251 seniors isolés, dont certains en situation de vulnérabilité.

Pour garantir une offre de service, maintenir les nombreux divertissements et développer le lien social, plusieurs subventions ont été accordées par la Ville aux associations, d'un montant total de 11 400€.

L'aménagement d'une nouvelle cuisine à l'espace de l'aviateur, pour un montant de 1 465,22€, améliore l'organisation de moments festifs à destination de seniors adhérents aux associations d'aînés.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
059-215903782-20240618-2024_06_071DEL-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/06/2024
Publication : 24/06/2024

Accompagner les marcquois dans leurs démarches

Contrairement aux années précédentes où la direction n'a pas été mobilisée sur la mission Elections, en 2023 la mobilisation s'est portée sur les missions de l'AMS et notamment les recueils de CNI et Passeports, marqué par un temps fort au printemps.

En effet aucun scrutin électoral à organiser en 2023, mais une demande de la Préfecture a été faite à la Collectivité pour réduire les délais de rendez-vous des recueils de passeports et CNI.

Pour cela la Ville s'est engagée par la signature « d'un contrat urgence titres » à augmenter son activité d'au moins 20% sur une période définie par les services de la Préfecture.

Grâce à la mobilisation des agents et au soutien de la Collectivité, l'objectif a été atteint et même dépassé. En contrepartie une prime de 4 000€ par dispositif de recueil a été versée.

Des efforts d'organisation ont été poursuivis pour continuer à maintenir l'activité à un bon niveau et permettre d'optimiser la dotation des titres sécurisés. Des aides supplémentaires de l'état ont été mises en place pour inciter les communes à pallier les longs délais de rendez-vous.

C'est ainsi que les recettes perçues pour cette mission en 2023 se sont élevées à 96 500€ au lieu des 48 500€ prévues.

La renégociation de la convention d'occupation de la cabine photo mise à disposition par la société Photomaton a permis de percevoir une redevance de 3 780€.

Dans un souci de transversalité et de solidarité entre directions, à l'instar de la mise en place du Dossier Famille dématérialisé qui a réduit considérablement le coût occasionné par l'impression de dossiers papier, la direction a généralisé l'adhésion à la facture en ligne pour toutes les familles bénéficiaires des services des directions de l'enseignement et de la famille dès le mois de mars 2023. Le résultat constaté est que le Service Régie est passé à l'envoi de 1 250 factures par mois à 35.

Ainsi, les recettes perçues au sein de la direction s'élèvent pour l'année 2023 à un peu plus de 265 000€ soit +18,9% des recettes pressenties en 2022 pour l'année 2023.

Les dépenses de fonctionnement n'ont été réalisées qu'à hauteur de 53% pour plusieurs raisons :

- cessation d'activité du prestataire en charge de la reliure et de la restauration des registres. Seules les reliures de registres ont pu être entreprises.

- le budget dévolu à l'acquisition des cartes Marcq En Scènes offertes aux mariés n'a été utilisé qu'en partie. Le constat fait qu'une seule carte avait été utilisée sur une année, il a été décidé de ne plus offrir ces cartes dès le 1er juillet 2023.

- la difficulté de trouver un fournisseur de stylos offrant une qualité de produit équivalente à celle du produit offert actuellement aux mariés a contraint le service à faire un « achat de dépannage » de 50 stylos sur les 180 prévus.

Les dépenses se sont élevées à 10 460€ soit +3,56% des dépenses pressenties en 2022 pour l'année 2023. L'augmentation s'explique notamment par l'augmentation des prix des fournitures et une augmentation de l'activité de la direction qui a nécessité l'achat de fournitures complémentaires.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
059-215903782-20240618-2024_06_071DEL-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/06/2024
Publication : 24/06/2024

Une politique sportive volontariste

En 2023, la ville a continué sa politique volontariste pour la promotion des activités physiques et sportives et de la santé.

SPORTS

La Direction des Sports a bénéficié d'un budget de fonctionnement de 917 336€ pour le chapitre des dépenses et de 392 412€ pour le chapitre des recettes (hors masse salariale), soit un déficit de 524 924€. La Ville a par ailleurs investi plus 1 479 000€ dans la réfection et/ou création d'équipements sportifs

Ces moyens financiers, conjuguées aux ressources humaines et logistiques disponibles, ont permis de poursuivre les actions de promotion du sport sur la ville, de garantir un soutien au monde sportif local et de continuer à développer et entretenir le patrimoine sportif.

Une promotion des activités physiques et sportives (APS) active et volontariste

➡ Maintien de l'aide technique et logistique pour l'enseignement de l'EPS à l'école

- Par la mise à disposition de 5 éducateurs territoriaux, techniciens qualifiés, agréés par l'Education Nationale, pour 11 écoles élémentaires marcquoises.
- Par la prise en charge des transports (70 454€) et la mise à disposition d'équipements

➡ Reprise des activités sportives municipales habituelles

- École d'orientation sportive, initiation aux APS pour jeunes de 4 à 10 ans : 145 adhérents
- École municipale de boxe, initiation à la boxe pour jeunes de moins de 18 ans : 100 adhérents
- Sport famille, découverte des APS en famille : 100 marcquois/ses par week-end
- Jardin aquatique découverte des activités aquatiques pour enfants de 4 à 6 ans : 40 enfants
- Séances d'aquagym senior : 40 personnes
- Leçons collectives de natation 5 228 leçons dispensées, 410 personnes (126 enfants stage été, 252 enfants et 32 adultes en période scolaire)
- 144 952 entrées à la piscine municipale

➡ Organisation de manifestations sportives

- Salon du Sport et de la Santé (39 associations/4 000 visiteurs)
- Course de trottinettes « Trott in Marcq » : 250 enfants
- 33ème Semi-marathon de Marcq-en-Barœul : 2 288 participants
- Accueil des équipes de la coupe du monde de rugby à la piscine municipale

Un soutien important aux associations sportives locales

➡ Hausse du soutien Financier :

- par des subventions annuelles de fonctionnement. L'enveloppe budgétaire allouée aux associations a été augmentée par rapport à 2022 (399 050€ pour 27 associations sportives, + 32 000€ Soit +9%)
- par des subventions exceptionnelles concernant des actions rayonnantes pour la ville et le sport de Haut Niveau. 160 300€ ont été attribués pour 9 associations sportives (+ 10 300€ soit + 7%)

➡ Une aide Logistique :

- par la mise à disposition d'équipements sportifs et de matériel

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
059-215903782-20240618-2024_06_071DEL-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/06/2024
Publication : 24/06/2024

Un accompagnement Technique :

- par le détachement d'agents municipaux en fonction des directives gouvernementales pour la pratique du sport. Mise à disposition de 5 agents à raison de 10h/semaine pour 4 associations sportives.

Un patrimoine sportif de qualité, en constante évolution

Garantie des conditions d'hygiène et de sécurité optimales

- 260 équipements sportifs ont subi les contrôles réglementaires.
- 9 400 heures de nettoyage des bâtiments sportifs effectuée d'une part par les agents municipaux et d'autre part par 2 sociétés privées (145 000€)

Un patrimoine sportif qui se rénove, qui se développe en fonction des nouvelles pratiques et qui s'oriente vers de nouveaux modes de fonctionnement liées à la transition écologique

Créations :

- Une halle sportive au pavé stratégique 1 000 000€
- Un mini terrain synthétique de hockey sur gazon Stade Gilles D'Halluin 416 000€

Actions liées à la transition énergétique :

- Réfection de l'éclairage au stade Georges Niquet : 63 000€

SANTÉ

La Direction de la Santé a bénéficié d'un budget de 11 020€. Ces ressources ont été utilisées pour l'achat et l'entretien de défibrillateurs automatiques, de matériel sportif pour les activités sport santé et pour soutenir le monde associatif.

Une promotion des gestes qui sauvent à destination de tous

Mise en accessibilité 24h/24h de 90% des 52 défibrillateurs sur le territoire marcquois

- Installation de 2 nouveaux défibrillateurs (salle Saint Exupéry, dojo complexe David Douillet 3 400€)
- Entretien des défibrillateurs, Changement des électrodes (5 220€)
- Organisation de Formations à l'usage des défibrillateurs pour tous publics, 160 personnes formées
- Sensibilisation aux gestes qui sauvent pour l'ensemble des Cm2 des écoles publiques ,13 classes, 309 élèves sensibilisés

Des activités Sport Santé

Sport-Santé sur ordonnance, programme d'APS pour personnes atteintes d'Affection Longue Durée. 150 patients

- Achat de 2 vélos d'intérieur (1 040 €)

Marcq-en-Forme, programme d'APS pour tout public. 100 adhérents.

- Achat de tabourets pour l'activité gym sur chaise (360€)

Un soutien aux associations sportives locales

Subventions annuelles de fonctionnement. L'enveloppe budgétaire allouée est de 1 000€ pour 4 associations.

Une permanence du centre de planification

- Location d'une salle au centre social (1 000€).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
059-215903782-20240618-2024_06_071DEL-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/06/2024
Publication : 24/06/2024

L'éducation de nos enfants

Un programme de requalification des cours : 208 000€
L'embellissement du cadre de vie des enfants est un des axes forts avec notamment une réflexion engagée sur les transformations des cours des écoles afin d'offrir aux enfants des espaces végétalisés et des espaces ludiques. Après l'école Niki de Saint Phalle, pionnière dans le projet de requalification des cours, les écoles Françoise DOLTO et Charles PEGUY. Une assistance à maîtrise d'œuvre a permis de mieux cerner les besoins et les attentes des enfants avant la mise en chantier.

L'entretien du patrimoine
La Direction de l'enseignement prolongera son programme d'entretien, de maintenance et de renouvellement du patrimoine scolaire qui fixe à améliorer les conditions d'accueil de tous les élèves et assure leur sécurité.

Le mobilier scolaire est partiellement et régulièrement renouvelé : 52 965€

84 043€ ont été consacrées à la fourniture de produits d'entretien ou de prestations d'entretien.

Une politique éducative ambitieuse confirmée
La Ville continue de mettre à la disposition de la communauté éducative les moyens nécessaires et concrets pour favoriser la réussite scolaire et l'épanouissement des enfants marcquois.
104 480€ ont été mis à disposition des écoles pour l'acquisition des fournitures scolaires nécessaires au fonctionnement pédagogique des classes et 6 852€ pour le transport des élèves.

5 écoles ont été équipées de tablettes numériques d'une valeur de 72 000€ afin de prolonger et confirmer l'expérience de la classe mobile. Ces nouvelles tablettes viennent compléter le parc existant.

Une carte cadeau d'une valeur de 15€ à faire valoir à la librairie « La Forge » (9 925€) et une journée d'activité sur la côte d'Opale ont été offerts à chaque élève quittant le premier degré pour rejoindre le cursus du secondaire (13 394€).

Enfin, le Conseil Municipal des Enfants a été renouvelé le 20 novembre.

Un service de restauration innovant : 743 119€
La conception de menus basée sur des produits de qualité, de saison, local est un des axes forts de la politique de la Ville en matière de formation au goût. Les menus proposent dorénavant plus de 50% de produits dits de qualités (labellisés et Bio), frais, de saison dans le respect des principes du développement durable et de l'équilibre alimentaire, des produits issus très majoritairement d'éleveurs, de maraichers, de producteurs régionaux. La Ville propose aux enfants un repas équilibré et entièrement « bio », chaque semaine.

Une partie des éléments d'office est régulièrement remplacée selon un PPI (8 443€) et l'ensemble des cuisines est suivi par un contrat de maintenance (10 030€).

Les établissements privés : 906 114€
La Ville soutient les établissements d'enseignement privé par l'intermédiaire du forfait d'externat et l'accompagnement des élèves dans les projets pédagogiques développés par la Ville.

Les accords de réciprocité en matière scolaire
La Ville a versé 60 340€ et perçu 49 944€

Les recettes s'établissent à 1 881 964€ avec la perception d'une redevance de 1 394 280€ pour les services périscolaires (garderies, études et restauration scolaire).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
059-215903782-20240618-2024_06_071DEL-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/06/2024
Publication : 24/06/2024

Culture & Patrimoine

En 2023, la ville a continué sa politique volontariste pour la promotion de la Culture et des activités artistiques.

La Direction de la Culture et du patrimoine a bénéficié d'un budget de fonctionnement de 824 742€ en dépenses de fonctionnement, hors masse salariale et de 281 708€ en dépenses d'investissements, notamment pour l'achat d'instruments de musique pour le Conservatoire, l'équipement nécessaire aux expositions à la galerie du Minorelle ainsi que le renouvellement et le développement du matériel nécessaire aux 3 théâtres (passage à l'éclairage led pour prévenir la fin programmée des ampoules halogènes mais aussi maitriser la dépense énergétique).

Ces moyens financiers, conjugués aux ressources humaines et logistiques disponibles, ont permis d'offrir aux Marcquois une politique culturelle riche et accessible à tous, de soutenir les activités associatives, (à hauteur de 108 500€ de subventions) et de continuer à développer et entretenir le patrimoine culturel.

A noter une hausse des recettes de la Direction de la Culture et du Patrimoine (260 000€ en 2023) laquelle s'explique notamment par un meilleur taux de remplissage des salles de spectacle, par la programmation de spectacles plus qualitatifs justifiants des tarifs d'entrée parfois plus élevés, ainsi que par une hausse du nombre d'élèves inscrits dans les 64 ateliers de pratiques artistiques proposés aux Marcquois chaque semaine.

La mise en place d'un nouveau portail pour les ateliers de pratique artistique a permis de simplifier l'accès aux informations et les démarches administratives pour les familles inscrites aux ateliers du théâtre école, aux cours du Petit Prince ou au Conservatoire.
Par sa programmation attractive et ciblée, le Cinéma le Pont des Arts a fidélisé sa clientèle.

La stratégie de communication a été entièrement revue afin de dynamiser et d'améliorer la diffusion, print et dématérialisée, des informations artistiques et culturelles auprès des habitants. Une attention particulière a été apportée à la présentation des ateliers de pratique artistique ainsi qu'à la nouvelle saison culturelle 2023-2024 (les spectateurs ont dorénavant une visibilité à un an au lieu de 6 mois auparavant).

Le constant renouvellement des projets d'expositions a permis de consolider des bons résultats de fréquentation de la nouvelle galerie d'exposition du Minorelle tout en proposant à la galerie de la Corderie des expositions d'artistes locaux de grande qualité.

Du fait des prochains travaux d'extension et de rénovation du Conservatoire, la reprise des enseignements en musique s'est étendue à 3 nouveaux sites : le théâtre Colisée, la salle de répétition du Pont des Arts et l'Espace Brueghel.

Parallèlement, les services de la Direction des affaires culturelles et du patrimoine ont poursuivi leurs actions au cœur des établissements scolaires publics et privés : 5 000 élèves des écoles primaires ont bénéficié de projets culturels ou patrimoniaux, la classe à horaires aménagés en musique continue de se déployer au collège du Lazaro, les partenariats, notamment le Festival libre regard, se poursuivent au sein des lycées Kernanec et Mongy.

Enfin, l'objectif de diversification des sources de financement a été poursuivi, notamment pour la construction de l'extension du Conservatoire ou, via une participation à appel à projets, pour la lecture publique via la MEL.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
059-215903782-20240618-2024_06_071DEL-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/06/2024
Publication : 24/06/2024

Autres activités du Pôle de la Cité

ANIMATION DE PROXIMITÉ

Un accompagnement de la Ville auprès des associations

Le budget 2023 s'élevant à **29 550€** a permis de reprendre pleinement les évènements qui ponctuent la vie de la cité et particulièrement la vie dans les quartiers.

Marcq-en-Barœul a toujours à cœur d'être aux côtés des partenaires associatifs en les soutenant logistiquement et financièrement par le versement de subventions.

►Montant **7 550€** (soit + d'un quart du budget total) alloué aux subventions pour les associations d'animation de quartier.

En 2023, la Ville de Marcq-en-Barœul a poursuivi son accompagnement auprès du tissu associatif, particulièrement lors d'évènements comme les **vides greniers :** 10 vides greniers ont pu être à nouveau organisés sous une météo plus ou moins clémente et ont attiré un très grand nombre de visiteurs.

La Fête du Parc Valmy a attiré une belle affluence, ambiance familiale et festive, la Ville renforce l'animation en offrant un spectacle sur cette fête de quartier.

Les fêtes calendaires proposées par les associations d'animation de quartier telles que :

Les chasses aux œufs : 5 (comme dans les années précédentes) dans le quartier du Buisson, des Hautes-Loges, du Plouich, du Croisé et du Pont.

Les fêtes de St Nicolas (comme les années précédentes) dans les quartiers des Hautes-Loges, du Buisson, du Croisé, du Plouich ou encore au Pont Courroy. Ces fêtes revêtent des formats différents en proposant aux enfants du quartier spectacle, goûter, animations, remise de cadeaux.

Les fêtes de la chandeleur, les carnavals etc ont également été organisés par des associations de quartier, au Quesne, au Pont, au Plouich, au Buisson.

Enfin, on se rend compte que les associations de quartier proposent de nouvelles activités pour les familles (soirée jeux de société / karaoké), fête des familles, braderie de jouets.

Les **Fêtes des Voisins** ont aussi fait leur grand retour. On dénombre une trentaine de fêtes des voisins qui se sont déroulées de la mi-mai à mi-septembre avec des habitués mais aussi de nouvelles demandes. Dans le cadre de la transition écologique, le kit de communication a été repensé pour proposer uniquement des invitations sous forme de cartes postales.

► L'année 2023 a été surtout marquée par le même engouement des associations d'animation de pouvoir réorganiser leurs activités et animations afin de retrouver ce lien social fortement impacté par la crise sanitaire.

En retour, le public en nombre était bien présent durant toutes ces animations de proximité.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
059-215903782-20240618-2024_06_071DEL-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/06/2024
Publication : 24/06/2024

VIE ASSOCIATIVE

Pour cette année 2023, année du **Forum des associations**, une version dématérialisée du guide des associations a été proposée, toutefois, quelques exemplaires « papier » ont été édités afin d'accompagner progressivement les associations et leur public vers une dématérialisation. L'animation a été proposée par quelques associations sur leur stand. Le forum des associations est organisé tous les 2 ans.

Le Marché de Noël Associatif dans sa configuration initiale à l'Hippodrome, a proposé des stands pour nos associations marcquoises et de nombreuses animations pour le plus grand plaisir du public.

SOLIDARITÉS INTERNATIONALES

Le budget consacré aux Solidarités Internationales s'élève à **4 000€** dont 1 500€ sont prévus pour le versement de subventions à 5 associations.

L'année 2023 a permis de retrouver en novembre **la Semaine de la Solidarité Internationale** avec les acteurs de ce secteur qui se regroupent pour proposer aux Marcquois une vente solidaire qui a connu un très beau succès encore cette année, ainsi que la Fête aux Huîtres proposée par Marcq-Madagascar durant le 1er week-end de décembre qui a aussi battu des records d'affluence.

Ces manifestations mettent en lumière l'action de fond de ces associations qui œuvrent dans le domaine de la coopération internationale.

Pour cette année 2023, l'association Les Amis d'Antélias ont proposé un **repas solidaire** en lien avec le restaurant libanais « Bleu » installé au Minorelle (50 personnes étaient présentes).

Également, en partenariat avec l'Association Essor, des membres du Conseil des jeunes de la Ville ont organisé une **friperie solidaire**, dont les bénéfices étaient reversés à l'association caritative.

► Pour nos associations humanitaires, il est très important de pouvoir organiser leurs animations telles que la vente solidaire ou encore la fête aux huitres qui permet de pouvoir récolter des fonds afin de poursuivre leur action humanitaire dans les pays du tiers-monde.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
059-215903782-20240618-2024_06_071DEL-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/06/2024
Publication : 24/06/2024

Egalité femmes-hommes

En 2023, la délégation Egalité Femmes/Hommes a poursuivi ses actions pour promouvoir la place des femmes dans toutes les sphères de la société et lutter contre les inégalités et les violences qu'elles subissent, en s'adressant aux femmes de tout âge.

La collaboration avec l'association FACE MEL sur la lutte contre les stéréotypes en matière d'orientation scolaire et professionnelle a été poursuivie. Le collège des Rouges Barres a continué à bénéficier du dispositif « les filles ont le sens de l'orientation ». Cette action, s'adresse aux jeunes de 4ème pour réfléchir sur leur orientation professionnelle et offre un accompagnement dans la définition d'un projet. Des ateliers et des visites d'entreprises sont animés par des marraines issues du monde de l'entreprise. La subvention octroyée à l'association Face MEL a été de 7 200€.

Le Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles a organisé des permanences juridiques chaque semaine en mairie. Cette permanence juridique a permis aux femmes et aux familles de faire valoir leurs droits. La subvention octroyée au CIDFF a été de 4 000€.

La Ville a continué à informer et à sensibiliser sur les grands enjeux de l'Egalité Femmes/Hommes notamment lors de la Journée du 8 mars, journée internationale des droits des femmes et la journée du 25 novembre, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
059-215903782-20240618-2024_06_071DEL-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/06/2024
Publication : 24/06/2024

Politique de la Ville

Au titre de la réussite éducative, le travail partenarial et en réseau avec les acteurs locaux a été intensifié dans le cadre d'un programme de réussite éducative.

Ont été financés :

Deux clubs Coup de Pouce afin de prévenir le décrochage scolaire précoce. Un Club CLE « Club Lecture Ecriture » a été proposé à cinq enfants de CP et un club CLA « club langage » a été mis en place pour cinq élèves de grande section de l'école Dolto. Le coût de ces deux actions s'est élevé à 6 650€.

L'action « les mercredis de l'hippodrome » a été poursuivie. Le club de l'Olympique Marcquois Rugby a souhaité mettre en place pour ses licenciés une journée entière, le mercredi, dédiée à la pratique du rugby et à la mise en place d'activités extra-sportives avec notamment des activités culturelles et une aide à la scolarité. L'OMR souhaite y ajouter une dimension sociale en incluant dans ce projet des jeunes de 10 à 12 ans issus du quartier de la Briqueterie. Cette organisation journalière permet ainsi de proposer à ces jeunes, non seulement une pratique sportive mais également des activités ayant une dimension éducative (activités culturelles, soutien scolaire), afin de faire du rugby un vecteur d'apprentissage et de socialisation. Cette action a été soutenue à hauteur de 5 000€.

Dans le cadre de la convention avec le centre social et culturel sur la programmation « politique de la ville », la Ville a participé à hauteur de 4 250€ pour un lieu d'écoute, d'échange et de soutien à la fonction parentale. En complément de ce « café des parents », des conférences avec des intervenants ont été proposées ainsi qu'une sortie éducative et un mini-séjour.

La référence de parcours, portée par la Sauvegarde du Nord a été pris en charge par la Ville à hauteur de 21 700€.

L'action « Améliorer le climat scolaire pour la réussite de tous les élèves au sein de l'école C. Péguy » mise en œuvre par la Sauvegarde du Nord a été poursuivie. Budget 6 500€

La Ville participera au projet éducatif en direction des jeunes du quartier de la Briqueterie à hauteur de 4 350€ porté par le centre social et culturel de Marcq-en-Barœul. Dans ce cadre sont proposées des actions éducatives de loisirs, de sport, de culture et de mobilité pour promouvoir la citoyenneté et le vivre ensemble, l'égalité filles/garçons, favoriser la réussite scolaire et l'insertion socio-professionnelle, prévenir des conduites à risques, le harcèlement et le cyberharcèlement, la radicalisation et les problématiques de santé mentale. Ce projet s'est décliné tout au long de l'année sur l'ensemble des périodes de vacances scolaires (et périscolaire pour l'accueil jeunes et le CLAS) avec une programmation coconstruite avec les jeunes et leurs familles.

Le projet de DEMOS ayant pris fin, la Ville de Marcq-en-Barœul a souhaité s'engager dans le projet porté par la métropole européenne de Lille « OPUS : orchestre pédagogique d'utilité sociale ». Ce projet vise à prolonger l'action de démocratisation culturelle de DEMOS. Le projet OPUS consiste en la création d'un orchestre de jeunes âgés de 7 à 9 ans qui habitent dans des quartiers relevant de la politique de la ville et qui n'ont jamais accédé à une institution musicale. Il se base sur un apprentissage collectif d'un instrument de musique tout en liant cette pratique au chant et l'expression corporelle. Les enfants suivront deux ateliers de 1h30 par semaine qui seront encadrés par un binôme d'intervenants artistiques et de référents sociaux. 10 enfants du quartier de la Briqueterie sont concernés. La Ville contribue à hauteur de 6 000€ par an hors frais de personnel.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
059-215903782-20240618-2024_06_071DEL-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/06/2024
Publication : 24/06/2024

Dans le cadre de la convention d'objectif et de moyens mis en place avec le club de prévention FCP, la ville de Marcq-en-Barœul a reconduit sa subvention de fonctionnement annuelle à laquelle s'ajoute un part variable sur objectifs, soit une participation financière de 25 000€.

Une action portée par le club de prévention a également été financée dans le cadre de la programmation 2023. Il s'agit de l'action « Réalisateur en herbe » aidée à hauteur de 1 800€. Cette action permet à des jeunes participants de s'exprimer au moyen de l'outil vidéo et de réaliser un court métrage sur une thématique qu'ils ont choisie à partir de préoccupations et questionnements qui touchent à leur vie quotidienne. Ce projet vise notamment à favoriser l'esprit critique et l'analyse des informations véhiculées dans les médias et les réseaux sociaux.

Sur l'axe « l'accès à l'emploi de tous les habitants », la ville a financé le projet « AccESS Emploi » à hauteur de 14 500€. AccESS EMPLOI est un projet porté par le centre social et culturel pour des personnes qui présentent un ou plusieurs freins qui ne leur permettent pas de mener à bien leur insertion sociale et / ou professionnelle.

Sur l'axe de la cohésion sociale, le fonds de participation des habitants a été doté d'une enveloppe de 5 000€ afin de permettre la réalisation d'animations sur le quartier, portées par les associations et les habitants notamment des goûters à l'occasion de chaque période de vacances scolaires et le repas de quartier. Le conseil citoyen a également bénéficié d'une subvention de fonctionnement de 300€.

En fin d'année, le réveillon de Noël solidaire a permis de réunir une centaine de convives dans les locaux de Cuisine Mode d'Emploi autour d'un bon repas et d'une animation musicale (Coût hors frais de personnel 3 000€).

Logement

Dans le cadre de la résorption de la carence de la Ville en logements sociaux, le service Habitat a accompagné les bailleurs dans la formalisation et la réalisation de leur projet. Une subvention d'équilibre de 200 000€ a été attribuée au bailleur Logis Métropole pour la réalisation de 19 logements locatifs sociaux sur le site Transpole.

Une minoration foncière et une subvention ont été octroyées au bailleur Vilogia pour un montant de 360 000€ lors de la cession des fonciers situés sur la rue de la Briqueterie et au Chemin du Halage, dans le cadre de la réalisation d'une vingtaine de projet de logements locatifs.

Carencée, la Ville s'est acquittée d'une pénalité SRU d'un montant de 463 225€.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
059-215903782-20240618-2024_06_071DEL-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/06/2024
Publication : 24/06/2024

Cadre de vie et qualité urbaine de la Ville

S'agissant du domaine public, la Ville termine son programme de rénovation de l'éclairage public en remplaçant les sources au sodium par des sources LED, nettement moins énergivores en intégrant des programmations de réduction de puissance, ce qui lui a permis en 2023 d'atteindre un taux de rénovation d'environ 99 %.

Cette opération se poursuivra en 2024 pour atteindre un taux égal à 100 %.

La Ville s'est engagée dans les grosses opérations conformes aux attentes du mandat :

- La construction d'une 2ème salle de sports dans le quartier des Rouges-Barres incluant la rénovation partielle de l'ancienne salle tout en associant les nouvelles règles liées au décret tertiaire par l'usage de la géothermie ;
- La construction de la MJ du Pont associée à un espace restauration pour l'école avec une volonté de créer un bâtiment vertueux pour l'environnement avec une notion bas carbone et énergie passive ;
- L'extension du conservatoire, construction d'un bâtiment de 500 m² positionné en fond de jardin de l'école de musique relié par un patio, qui permettra à la fois de répondre à la capacité de la structure mais aussi de mettre aux normes PMR cette dernière ;
- La halle sportive à la ferme aux oies, cet espace correspond à un vaste préau accessible à tous, permettant la pratique de jeux collectifs par un public sans encadrement.
- Le kiosque à musique implanté dans le parc Valmy, alliant un esprit vintage dans une construction contemporaine issu d'un financement par legs.
- La maison du développement durable située rue du Docteur Ducroquet qui accueillera à terme toutes les initiatives liées à la pratique du développement durable des modes de cultures et de comportements innovants au regard des ressources et énergies.
- La ludothèque correspondant au 8/10 rue Raymond Derain, a vu son permis de construire délivré, qui permettra d'engager les travaux de démolition/reconstruction dans le respect de l'architecture « flamande » dans le courant de l'année 2023 ;
- La piste cyclable, création d'une piste cyclable en site propre entre l'avenue de la République et la passerelle des Rouges-Barres.

Entretien et gestion du patrimoine

Outre les rénovations importantes engagées dans les écoles, la Ville continue son programme sous la forme d'un agenda programmé qui permettra, à terme, de mettre en conformité PMR l'ensemble des bâtiments municipaux.

Espaces verts

- 248 arbres ont été distribués dans le cadre de l'opération Un arbre aux Marcquois (deux sessions)
- 3 000 plants forestiers ont été plantés au Bois des Rêves, le long de la Marque (quartier du Pont)
- 7 500 jeunes plants forestiers ont été plantés près de l'échangeur de l'A22 (avenue de la Marne), en novembre et décembre.
- 564 arbres plantés en parcs espaces verts et voiries.
- travail sur la création de forêt urbaine.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
059-215903782-20240618-2024_06_071DEL-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/06/2024
Publication : 24/06/2024

En partenariat avec la MEL

Renouvellement de tapis de chaussée :

- Rue de l'Herrengrie, tronçon compris entre la Place Lisfranc Croisé Laroche et l'avenue Guynemer
- Rue de l'Egalité, tronçon compris entre l'avenue de la République et la rue de l'Abbé Lemire
- Boulevard Clemenceau, tronçon compris entre la rue Nationale et la rue du Docteur Charcot
- Rue de l'Abbé Bonpain y compris carrefour avec l'avenue de la République.

Renouvellement de trottoirs :

- Rue de l'Herrengrie, tronçon compris entre l'avenue de la République et la rue de l'Abbé Lemire

Création de trottoir :

- Mail Vanhoenacker, prolongement du mail piétonnier sur l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny et création d'un passage piétons rue de la Briqueterie.

Reconstruction / Création de Voies :

- Voie desserte Ecole Européenne, création d'une voie apaisée dans le cadre de la construction de l'Ecole Européenne, reliant la rue du Docteur Charcot à l'avenue Calmette.
- Rue du Collège tronçon compris entre la rue Albert Bailly et l'avenue des Acacias.

Création / réfection de piste cyclable :

- Création de piste cyclable rue Robert Neu.
- Réfection du tapis de la piste cyclable des avenues de la République, de la Marne et de Flandre

Création de parking :

- Parking Relais, création de 70 places de stationnement dont 2 PMR.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
059-215903782-20240618-2024_06_071DEL-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/06/2024
Publication : 24/06/2024

L'innovation numérique au cœur de la Ville

L'année 2023 a été marquée :

Dans le domaine de la sécurisation du domaine public par :

- L'ajout de nouvelles caméras de vidéoprotection. Le nombre de caméras déployées à ce jour est de 280.

- La solution de relecture de rapide associée à 10 nouvelles caméras de lecture de plaques, offre désormais la possibilité de détecter instantanément des véhicules suspects déjà connus des forces de l'ordre. Cette technologie, précieuse pour la Police municipale, a facilité la prévention d'actes délictueux ainsi que la localisation et l'appréhension de délinquants.

En ce qui concerne le numérique dans les écoles :

- 112 tablettes supplémentaires ont été déployées dans 4 écoles élémentaires (Joséphine Baker, Victor Hugo, Jules Ferry, Marcel Pagnol). Cette action s'inscrit dans la continuité de l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires qui vise à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique,

Dans le domaine de la sécurité informatique, la Ville a continué à mettre en place des actions et de nouvelles solutions toujours plus performantes pour lutter contre les menaces informatiques de plus en plus nombreuses et sophistiquées. Nous pouvons citer notamment :

- La segmentation réseau. Les différents équipements (ordinateurs, imprimantes, …) sont désormais positionnés sur des réseaux informatiques dédiés. En cloisonnant les différents segments du réseau informatique, il est possible de mieux contrôler le trafic autorisé, de limiter les impacts des attaques informatiques et d'améliorer les performances des réseaux informatiques.

- Le renforcement de la sécurité des sauvegardes informatiques. Elles sont réparties sur plusieurs sites avec une externalisation physique de ces dernières.

- 4 campagnes de sensibilisation ont été menées auprès des utilisateurs sur les bonnes pratiques à suivre concernant les messageries extérieures. Ces campagnes, conçues de manière réaliste, ont simulé des cyberattaques telles que le phishing (une technique visant à obtenir les identifiants d'une personne) et les ransomwares (des logiciels malveillants qui chiffrent les données jusqu'à ce que la victime paie une rançon). Les résultats ont montré que les utilisateurs étaient assez vigilants. En moyenne, 6% des destinataires ont été trompés par les tentatives d'hameçonnage. De plus, certains utilisateurs disposant de privilèges d'accès importants ont malheureusement divulgué leurs informations d'identification. Ces campagnes sont essentielles pour renforcer la sécurité et la vigilance des utilisateurs face aux menaces numériques.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
059-215903782-20240618-2024_06_071DEL-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/06/2024
Publication : 24/06/2024

En parallèle, la Ville a poursuivi sa transformation numérique en interne. Cela s'est traduit par :

- La poursuite du déploiement d'outils de télétravail et un accompagnement quotidien pour répondre aux questions des agents et les aider dans l'appropriation de ces nouveaux outils.

- La mise en place d'un outil d'édition collaboratif et d'un cloud municipal à destination des agents et des élus pour favoriser une plus grande agilité et réactivité des services.

- L'accès des marcquois aux services en ligne municipaux (Espace citoyen Premium, portails de la médiathèque et de la piscine) en toute simplicité et en toute sécurité grâce au dispositif FranceConnect. Cet outil proposé par l'État permet de s'identifier sur de nombreux sites web publics et privés à l'aide d'un seul compte, celui utilisé déjà pour les impôts ou la CAF par exemple.

Dans le contexte actuel de crise énergétique, la Ville a mis en place des outils innovants pour optimiser la consommation énergétique des bâtiments et des salles municipales. Cela s'est traduit par le déploiement d'objets connectés qui permettent d'adapter les températures des salles au plus juste en fonction des usages de chacun.